



centre  
d'études et  
de recherches  
sur les  
qualifications

STATISTIQUE  
DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
CONTINUE FINANCEE  
PAR LES ENTREPRISES

(TRAITEMENT DES DECLARATIONS  
D'EMPLOYEURS N°2483)  
ANNEES 1980-1981

NOVEMBRE 1982

## CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS (CEREQ)

9, rue Sextius Michel, 75732 PARIS CEDEX 15 - Tél. : 575 62 63

Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications, institué par le titre III du décret n°70-239 du 19 mars 1970, est un organisme public, placé auprès de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions, dont disposent en commun le ministre de l'Éducation nationale, qui en assure la tutelle, le ministre du Travail et les ministres de la Recherche et de l'Industrie et de l'Agriculture. Le Centre est également chargé d'apporter sa collaboration au Commissariat général du Plan, à la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action régionale, et au Comité interministériel de la Formation professionnelle et de la Promotion sociale.

Le CEREQ a pour mission de faire des études et de susciter des recherches tendant à améliorer la connaissance des activités professionnelles et de leur évolution. Il doit à cet effet :

- faire l'analyse des postes de travail et des métiers ;
- évaluer les transformations des qualifications dues à l'évolution des techniques ;
- étudier l'adaptation des formations et des méthodes d'enseignement en fonction des besoins constatés.

Ses programmes d'activités et de recherches sont soumis à une procédure d'approbation officielle et reçoivent une publicité nationale. Les Services d'information et d'orientation ainsi que les services de l'emploi participent activement à leur réalisation dans les régions.

Le Centre effectue lui-même ses études ou bien les suscite auprès des organismes publics ou privés. Dans tous les cas, il coordonne, exploite et diffuse les résultats.

Le Directeur du CEREQ est nommé par décret pris en Conseil des Ministres. Il est assisté dans son administration par un Conseil de Perfectionnement.

### CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

#### HUIT MEMBRES DE DROIT

- Le Directeur de l'ONISEP, président.
- Trois représentants du Ministère de l'Éducation nationale, nommés par arrêté de celui-ci.
- Le délégué à l'emploi.
- Le directeur général de l'enseignement et de la recherche au Ministère de l'Agriculture.
- Le directeur général de l'Industrie.
- Le directeur général de l'Administration et de la Fonction publique.

#### NEUF MEMBRES DÉSIGNÉS REPRÉSENTANT :

- Le Commissariat général du Plan.
- La Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.
- Le Comité interministériel de la Formation professionnelle et de la promotion sociale.
- L'Institut national de la statistique et des études économiques.
- L'Institut national d'études démographiques.
- La Direction de la Prévision au Ministère de l'Économie et des Finances.
- Le Service de l'informatique de gestion et des statistiques au Ministère de l'Éducation nationale.
- L'Agence nationale pour l'Emploi.
- Le Centre national de la recherche scientifique.

#### DEUX MEMBRES ÉLUS PAR LE PERSONNEL SCIENTIFIQUE DU CENTRE

#### CINQ PERSONNALITÉS COOPTÉES EN RAISON DE LEUR COMPÉTENCE

- Devaud (Marcelle), présidente du Comité du Travail féminin, membre du Conseil économique et social.
- Eicher (Jean-Claude), directeur de l'Institut de recherche sur l'économie de l'Éducation de l'Université de Dijon.
- Geymond (Bernard), responsable du Département du personnel non-cadre à la société Ferrodo.
- Barret (Philippe) conseiller technique au Cabinet du Ministre de la Recherche et de l'Industrie.
- N ...

### CONFÉRENCE DES CORRESPONDANTS PERMANENTS DES SYNDICATS ET DES PROFESSIONS

Blondeau (APCCI)  
Bonhomme (représentant la  
CGT au Conseil d'adminis-  
tration de l'ONISEP)

Burande (CFTC)  
Cayeux (de) (CNPF)  
Darmais (CFDT)  
Guillaume (FNSEA)  
Houbart (CGT-FO)

Mille Richard (APCM)  
Ripoche (FEN)  
Roussel (APCA)  
Teboul (CGC)  
Terry (UIMM)

**STATISTIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

**FINANCÉE PAR LES ENTREPRISES**

*(Traitement des déclarations d'employeurs n° 2483)*

*(Années 1980-1981)*

Ce dossier a été réalisé par Emile-François VANPOULLE dans le cadre du Département de l'emploi et des prévisions. Les traitements informatiques ont été assurés par Kalthoum CHAUSSEPIED et Gilles LAURENT.



## AVANT-PROPOS

*Le CEREQ assure régulièrement pour le compte, à la demande et avec la participation financière des instances interministérielles de la Formation professionnelle, le traitement des déclarations d'employeurs relatives à la formation professionnelle continue et à son financement.*

*Les résultats provisoires pour 1981 semblent marquer un point d'inflexion. En effet, on constate, dès les résultats provisoires, une légère augmentation des indicateurs de participation financière principalement du fait des entreprises de grande taille, bien que, comme chaque année, un certain nombre d'entre elles n'aient pas expédié leur déclaration dans les délais.*

*L'autre évolution sensible est la stagnation des dépenses du fait des conventions, pour les entreprises de petite taille, et l'augmentation des sommes versées par elles aux Fonds d'Assurance Formation. Pour les entreprises moyennes et pour la répartition par catégories professionnelles des bénéficiaires de stages, la stabilité semble devenir la règle.*

*La constitution régulière d'une telle série de statistiques homogènes, qui sont autant d'indicateurs des pratiques des employeurs, permet de nourrir la réflexion des Pouvoirs publics et des partenaires sociaux dans un domaine où la concertation a toujours été une des caractéristiques de la manière de conduire l'action politique.*

*Paul-Pierre VALLI  
Directeur du Centre d'études  
et de recherches sur les qualifications*

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	7
1/ <u>Le traitement des déclarations d'employeurs</u>	10
11/ <u>La méthode employée</u>	10
12/ <u>Le champ de la statistique</u>	11
2/ <u>Données nationales globales (1980 et 1981)</u>	13
21/ <u>Les dépenses de formation</u>	13
22/ <u>Les entreprises ayant eu des stagiaires</u>	15
23/ <u>Les stagiaires et les stages</u>	16
3/ <u>Analyse géographique</u>	18
31/ <u>Données régionales (1980 et 1981)</u>	19
32/ <u>Données départementales (1980)</u>	20
4/ <u>Analyse des données nationales par secteur d'activité économique (1980)</u>	20
41/ <u>Champ de la statistique 1980 et 1979 par secteur</u>	20
42/ <u>Les données sectorielles pour 1980</u>	21
43/ <u>Typologie et description des secteurs</u>	23
CONCLUSION	36
ANNEXE (Tableaux)	37
<u>Liste des secteurs d'activité économique</u>	80
<u>Fac-similé de la déclaration 2483</u>	82
<u>Liste des tableaux et graphiques</u>	85

## INTRODUCTION

Depuis la loi du 16 juillet 1971 portant organisation de la formation professionnelle continue, le CEREQ est chargé par le Comité interministériel de la formation professionnelle du traitement statistique des déclarations que les entreprises sont tenues de déposer chaque année pour retracer l'emploi de leur participation au financement de la formation professionnelle continue.

Les résultats de ce traitement sont régulièrement diffusés auprès des instances administratives concernées : Délégation à la formation professionnelle, Missions régionales (services de contrôle de la formation professionnelle continue), ainsi qu'auprès de l'INSEE et de ses observatoires régionaux. L'essentiel en est repris chaque année par la Délégation à la formation professionnelle dans le document annexé à la loi de finances qui, conformément à l'article 11 de la loi, retrace l'emploi de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

Les principales données relatives aux premières années d'application de la loi ont été rassemblées dans des rapports (1) qui peuvent être consultés au CEREQ.

Quatre dossiers (2) plus largement diffusés ont fourni les résultats détaillés pour les années 1976 à 1980. Le présent dossier présente de façon comparable ceux des années 1980 (données définitives) et 1981 (données provisoires).

---

(1) CEREQ - Participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue. Traitement statistique des déclarations d'employeurs n° 2483.

Années 1972-1973-1974 (février 1976)

Années 1974-1975 (janvier 1977)

Années 1975-1976 (décembre 1977)

(2) CEREQ - Statistique de la formation professionnelle continue financée par les entreprises (Traitement des déclarations d'employeurs n° 2483)

Années 1976-1977 (octobre 1978)

Années 1977-1978 (octobre 1979)

Années 1978-1979 (novembre 1980)

Années 1979-1980 (novembre 1981)

La Documentation française

On a d'abord retracé l'évolution de trois indicateurs pour chaque année de 1972 à 1981 : le taux de participation financière, la proportion de salariés ayant bénéficié de stages, la durée moyenne des stages, qui remplace la répartition des stagiaires par catégorie professionnelle, car celle-ci ne varie pratiquement plus depuis plusieurs années (tableaux page 9).

L'estimation du champ de la statistique pour 1980 précède les résultats de 1980 et 1981, analysés successivement aux plans national, régional, départemental et sectoriel. Ils sont accompagnés de graphiques visualisant divers indicateurs pour 1980 ; on y a fait figurer aussi les valeurs de 1979, pour autant que celles de 1980 s'en écartent de façon significative.



Evolution des principaux indicateurs de 1972 à 1981

(1981 : données provisoires)

t<sub>1</sub> Taux de participation financière % (1)

Année		1972	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Classe 1	10 à 19 sal.	0,47	0,70	0,71	0,82	0,86	0,95	0,96	0,97
Classe 2	20 à 49 sal.	0,62	0,89	0,88	0,97	1,03	1,06	1,09	1,09
Classe 3	50 à 499 sal.	0,92	1,17	1,17	1,28	1,28	1,30	1,32	1,32
Classe 4	500 à 1 999 sal.	1,91	1,49	1,50	1,61	1,66	1,64	1,72	1,71
Classe 5	2 000 sal. et plus		2,53	2,50	2,73	2,83	2,86	2,78	3,03
Total		1,35	1,63	1,62	1,76	1,82	1,84	1,83	1,87

t<sub>3</sub> Pourcentage de salariés ayant bénéficié de stages

Classe 1	10 à 19 sal.	1,4	3,6	3,6	3,4	3,0	3,4	3,4	3
Classe 2	20 à 49 sal.	2,3	6,1	5,8	5,6	5,3	5,6	5,8	5
Classe 3	50 à 499 sal.	6,1	13,5	13,4	13,6	12,6	12,6	13,0	13,1
Classe 4	500 à 1 999 sal.	17,8	19,5	19,8	20,1	20,1	20,4	21,3	21,1
Classe 5	2 000 sal. et plus		29,1	28,6	29,6	30,7	31,8	31,4	33,4
Total		10,7	17,6	17,4	17,7	17,6	18,0	18,1	18,1

Durée moyenne des stages (heures de stage/stagiaire)

Classe 1	10 à 19 sal.	60	43	43	45	47	47	50	47
Classe 2	20 à 49 sal.	60	44	43	46	48	47	45	46
Classe 3	50 à 499 sal.	61	48	46	46	46	46	46	44
Classe 4	500 à 1 999 sal.	78	55	54	51	50	48	48	46
Classe 5	2 000 sal. et plus	74	69	69	66	64	62	61	61
Total		62	60	59	57	57	55	54	53

(1) En 1972 et 1973, le taux légal était de 0,8 % des salaires ; de 1974 à 1977, il était de 1 % ; depuis 1978, il est de 1,1 %.

## 1/ Le Traitement statistique des déclarations d'employeurs

### 11/ La méthode employée

La loi du 16 juillet 1971 fait obligation à toutes les entreprises privées, aux établissements publics et semi-publics à caractère industriel et commercial, et aux services publics à caractère marchand (1), employant au moins 10 salariés, d'établir tous les ans une déclaration (n° 2483) retraçant leur participation à la formation professionnelle continue.

Le fac-similé de la déclaration figure en annexe page 82.

La méthode de traitement diffère très peu de celle décrite dans le précédent dossier.

Les déclarations, remises en avril aux services fiscaux départementaux, sont envoyées par ceux-ci en mai aux vingt deux services régionaux de contrôle de la formation professionnelle continue. Ces derniers les répartissent en cinq classes de taille :

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5
10 à 19	20 à 49	50 à 499	500 à 1 999	2 000 salariés ou plus ;

ils tirent un échantillon aléatoire, au taux de 1/10 dans la première classe de taille et de 1/5 dans la deuxième ; les déclarations des autres classes de taille font l'objet d'un traitement exhaustif, sauf dans les régions les plus importantes où on tire un échantillon au taux 1/2 dans la classe 3.

Après un contrôle sommaire, les déclarations de l'échantillon sont saisies sur bande magnétique ; un programme informatique détecte les déclarations erronées, qui sont ensuite corrigées par les services régionaux de contrôle après contact avec les entreprises.

Le traitement informatique des déclarations correctes de ce premier échantillon permet de fournir en septembre des résultats provisoires nationaux, régionaux et départementaux.

En mai de l'année suivante sont fournis les résultats définitifs, qui comportent une analyse par secteur d'activité économique. Dans l'intervalle, on a saisi les caractéristiques de taille, localisation et activité de

---

(1) Pour la définition des services marchands, voir INSEE, Nomenclatures d'activités et de produits 1973 : une unité rend des services marchands lorsque les ressources de cette unité proviennent pour plus de 50 % de la vente de ces services.

toutes les entreprises ayant remis une déclaration, parmi lesquelles on a tiré un échantillon complémentaire calculé pour assurer des résultats significatifs dans chaque secteur, aussi bien au plan régional qu'au plan national, tout en minimisant l'importance de l'échantillon total.

## 12/ Le champ de la statistique

Le tableau 1 (1) donne les nombres d'entreprises et de leurs salariés, définitifs pour 1980, provisoires pour 1981. Les nombres d'entreprises constituant l'échantillon figurent au tableau 2.

On peut estimer le champ théorique - en nombre de salariés - des déclarations 2483, à l'aide de la statistique de l'UNEDIC : Nombre de salariés des établissements affiliés employant 10 salariés et plus au 31/12/80, par secteur d'activité économique.

Pour obtenir le champ théorique des déclarations 2483, il convient d'y ajouter les salariés des établissements semi-publics et du secteur coopératif, assujettis au financement de la formation professionnelle continue et ne cotisant pas à l'UNEDIC. Le champ théorique des déclarations 2483 peut ainsi être estimé à 11 145 000 salariés en 1980, secteur T 01 Agriculture exclu.

Il faut remarquer toutefois que les déclarations 2483 couvrent les établissements de moins de 10 salariés appartenant à des entreprises d'au moins 10 salariés, alors que ce n'est pas le cas de celles de l'UNEDIC, celles-ci étant établies par taille d'établissement et non d'entreprise. L'estimation ci-dessus du champ théorique des déclarations 2483 est donc sous-évaluée.

L'effectif des salariés des entreprises (hors Agriculture) ayant déposé une déclaration 2483 pour 1980 étant de 10 040 000, le champ théorique est couvert à 90 % au plus, ce qui permet de considérer les résultats comme très significatifs. On n'a opéré aucun redressement visant à fournir des résultats relatifs au champ théorique ; seules sont prises en compte les déclarations effectivement parvenues dans les services régionaux de contrôle.

---

(1) Tous les tableaux cités figurent en annexe, à la fin de ce dossier

L'unité statistique des déclarations 2483 étant l'entreprise, et celle de la statistique de l'UNEDIC étant l'établissement, cette dernière ne permet pas de déterminer les proportions des nombres d'entreprises ayant remis une déclaration 2483.

Cette comparaison est rendue possible par une étude de l'INSEE dont l'unité statistique est l'entreprise, et qui résulte de l'exploitation du fichier des Bénéfices industriels et commerciaux (BIC) (1). La dernière année pour laquelle cette statistique est disponible - mais non publiée - est 1979. Elle exclut les secteurs suivants :

T 01 Agriculture

T 38 Services non marchands

et parmi les Services marchands, (T 29, 30, 33, 34) ceux qui ne sont pas assujettis aux BIC : enseignement, recherche, santé, action sociale.

Le champ de la statistique des déclarations 2483 est toutefois un peu supérieur à celui de l'INSEE, car il inclut les entreprises ayant moins de 10 salariés au 31/12/79, mais en ayant eu au moins 10 en moyenne en 1979, alors que l'INSEE ne prend en compte que celles ayant eu 10 salariés ou plus au 31/12/79.

Dans ce champ, sur 131 851 entreprises assujetties en 1979, 113 363, soit 86 %, avaient remis une déclaration. Les pourcentages des nombres de ces entreprises par classe de taille étaient les suivants :

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Total
76 %	95 %	92 %	95 %	100 %	86 %

Les résultats définitifs du traitement des déclarations 2483 pour 1980 sont disponibles, ainsi que les résultats provisoires pour 1981. Pour cette dernière année, comme le montre le tableau 1, le champ est moins bien couvert ; en effet, un certain nombre de déclarations n'étaient pas encore parvenues aux services régionaux de contrôle à la date du traitement. Etant donné l'importance du déficit dans la classe 5, le poids relatif de celle-ci s'en trouve réduit ; il s'ensuit une certaine distorsion des indices globaux, qui retrouveront sans doute leurs valeurs correctes lors du traitement définitif, comme cela a été le cas pour les déclarations de 1980.

---

(1) N° 64 E des Collections de l'INSEE : Les entreprises françaises, concentration et grandes entreprises des secteurs et des branches, année 1975

2/ Données nationales globales

21/ Les dépenses de formation

Le tableau 3 donne la répartition des entreprises selon leur taux de participation financière. En 1980, 51 % des entreprises, employant 32 % des salariés, étaient très proches du taux légal de 1,1 % des salaires. En 1981, le nombre d'entreprises très proches de ce taux est passé à 52 %, employant 33 % des salariés. Le nombre d'entreprises n'atteignant pas le taux légal est resté de 30 %, employant environ 16 % des salariés.

Depuis 1978, les entreprises sont tenues de verser au Trésor, le 15/9 au plus tard, 0,2 % de la masse salariale de l'année précédente majorée de 8 %, ce versement venant en exonération de l'obligation financière totale.

Le tableau ci-dessous donne les nombres d'entreprises ayant exposé des dépenses de formation autres que le poste obligatoire ci-dessus, et de celles ayant fait un versement au Trésor autre que celui de 0,2 % du 15/9.

Pourcentages d'entreprises, et de leurs salariés

- ayant fait des dépenses de formation autres que le versement de 0,2 % du 15/9 ;
- ayant fait des versements au Trésor (autres que le précédent).

(1981 : données provisoires)

		1		2		3		4		5		TOTAL	
		10 à 19		20 à 49		50 à 499		500 à 1 999		2 000 salariés			
		salariés		salariés		salariés		salariés		ou plus		1980	1981
Entreprises ayant fait des dépenses de formation	Entreprises %	87	90	96	96	99	99	100	100	100	100	93	94
	Salariés %	88	90	96	97	99	100	100	100	100	100	98	98
Entreprises ayant versé au Trésor	Entreprises %	32	31	19	19	12	10	4	3	2	2	22	22
	Salariés %	31	30	18	18	9	9	3	3	1	1	9	8

Ce ne sont guère que les entreprises de moins de 50 salariés qui ne participent pas aux dépenses de formation, sinon par les versements obligatoires de 0,2 % ; le nombre des plus petites qui sont dans ce cas a encore légèrement diminué de 1980 à 1981. Au total, moins de 2 % des salariés dépendent de telles entreprises.

Depuis 1979, les entreprises qui ont atteint le seuil de 10 salariés pour la première fois au cours d'un exercice sont autorisées à opérer, sur le montant de leurs salaires constituant la base de leur participation légale, un abattement qui est de 360 000 F pour cet exercice, de 240 000 F pour le suivant et de 120 000 F pour le troisième. C'est le salaire net ainsi obtenu qui est désormais utilisé pour le calcul de la participation financière. En 1981, 3 100 entreprises - contre 3 600 en 1980 - ont opéré un abattement de 360 000 F, et 6 900 autres, de 240 000 F ou de 120 000 F, pour un montant total de 2 400 millions de francs. Il en est résulté une réfaction d'obligation financière de 26 M-F.

Le tableau 4 : données financières, montre que le taux de participation financière est resté stable pour les entreprises de moins de 2 000 salariés, celles de moins de 20 salariés restant encore assez éloignées du taux légal de 1,1 %. Il a augmenté dans la classe 5, le taux global s'établissant à 1,87 %. Au total, la masse de dépenses atteignait 12,4 milliards de francs en 1981, y compris les versements de 0,2 % des salaires, qui ont été déclarés pour 1 220 millions.

Le tableau 5 donne pour chaque classe de taille la structure des dépenses de formation selon leur nature. Comme antérieurement, la part des dépenses de fonctionnement interne et de rémunération des stagiaires croît avec la taille des entreprises ; la situation est inverse pour les dépenses de convention et les versements aux Fonds d'assurance formation. On notera la poursuite du mouvement de hausse de ces derniers dans les entreprises de moins de 500 salariés, au détriment de la rémunération des stagiaires et des dépenses en vertu de conventions. Quant au reste, la structure des dépenses a très peu varié de 1980 à 1981.

Les montants du versement de 0,2 % des salaires paraissent inférieurs à l'obligation légale. Il semble que certaines entreprises négligent de reporter sur leur déclaration 2483 le versement qu'elles ont fait à ce titre au Trésor. En 1981, 9 300 entreprises employant 380 000 salariés étaient encore dans ce cas ; le déficit apparent de versement est de l'ordre de 43 millions de francs.

On a indiqué au tableau 6 les nombres d'entreprises ayant fait des dépenses de chaque catégorie ; on n'a pris en compte que les entreprises qui ne sont pas limitées au seul versement de 0,2 %. On remarquera, compte tenu de la différence de champ, l'augmentation du nombre de petites entreprises qui cotisent à des Fonds d'assurance formation, et la diminution du nombre de celles qui font appel à des conventions ou qui rémunèrent des stagiaires ; cette évolution constatée les années précédentes se poursuit donc.

22/ Les entreprises ayant eu des stagiaires

Si la très grande majorité des entreprises consentent maintenant des dépenses de formation, il en va tout autrement de celles qui ont des stagiaires.

Pourcentages des nombres d'entreprises, et de leurs salariés,  
ayant eu des stagiaires

(1981 : données provisoires)

	Classe 1		Classe 2		Classe 3		Classe 4		Classe 5		Total	
	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981
Entreprises %	19	18	38	35	69	67	90	89	93	93	37	36
Salariés %	20	19	40	37	75	73	90	90	96	96	74	73

Ces pourcentages sont en baisse dans les entreprises de moins de 500 salariés, à un niveau très faible pour les plus petites. Cette tendance est évidemment en corrélation avec l'augmentation du nombre de ces entreprises cotisant à des Fonds d'assurance formation, car elles ne déclarent pas leurs stagiaires formés grâce à l'intervention de ceux-ci.

23/ Les stagiaires et les stages

Le tableau 7 donne la répartition des salariés et des stagiaires par classe de taille ; il faudrait y ajouter le nombre de stagiaires formés grâce aux Fonds d'assurance formation, qui a été de 225 000 en 1980 et de 250 000 en 1981 (1). La répartition de ces stagiaires par classe de taille d'entreprise n'est pas connue.

En considérant le tableau ci-dessous :

Pourcentage des nombres de salariés ayant bénéficié de stages

(1981 : données provisoires)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 salariés ou plus		TOTAL	
	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981

dans l'ensemble des entreprises

Hommes	3,5	3,1	6,1	5,3	14	14,1	23,2	23,2	34,1	36,5	20,1	20,2
Femmes	3,1	2,8	5,2	4,4	11,2	11,3	18,2	17,6	23,6	24,8	13,9	13,9
TOTAL	3,4	3	5,8	5	13	13,1	21,3	21,1	31,4	33,4	18,1	18,1

dans les seules entreprises ayant eu des stagiaires

TOTAL	16,9	16,1	14,7	13,6	17,3	17,8	23,6	23,5	32,8	34,9	24,3	24,9
-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

on voit que le pourcentage des salariés ayant suivi des stages, qui a un peu baissé de 1980 à 1981 dans les plus petites entreprises, est resté assez stable dans les autres. S'il reste très faible dans les plus petites, ceci est dû beaucoup plus au petit nombre d'entreprises ayant eu des stagiaires qu'à la proportion, dans ces dernières, des salariés ayant suivi des stages, proportion qui varie assez peu dans les entreprises de moins de 500 salariés.

(1) Source : Formation professionnelle et promotion sociale, annexes aux projets de loi de finances pour 1982 et 1983.



On remarquera d'autre part que le taux de stagiaires femmes, s'il est de 90 % de ceux des hommes dans les entreprises de 10 à 19 salariés, est de 80 % dans celles de 20 à 2 000 salariés, et à peine de 70 % dans celles de plus de 2 000 salariés, soit 70 % dans l'ensemble.

On trouvera dans le tableau 8 les nombres de stagiaires et d'heures de stage pour les quatre catégories professionnelles de la déclaration (1) pour chaque classe de taille.

Le tableau 9 indique la répartition des stagiaires selon ces catégories, en pourcentage. 60 % des stagiaires sont des ouvriers ou employés. Les petites entreprises forment relativement plus d'ingénieurs et cadres et moins d'agents de maîtrise et techniciens. Cette répartition est très stable depuis plusieurs années.

L'enquête "Structure des emplois en 1980" publiée par l'INSEE, permet d'établir la structure selon les quatre catégories professionnelles des salariés des entreprises ayant déposé une déclaration 2483 pour 1980. On a dû toutefois exclure le secteur Bâtiment - Génie civil, pour des raisons qui sont exposées au chapitre 43 de l'analyse sectorielle.

On en tire (tableau 10) la proportion des salariés de chacune des quatre catégories ayant suivi des stages. Cette proportion passe de 11 % pour les personnes non qualifiées à 35 % pour les ingénieurs et cadres ; mais, comme on le verra plus loin, les situations sont très diversifiées selon les secteurs d'activité économique.

La durée moyenne des stages est donnée par le tableau 11, selon la catégorie professionnelle et la classe de taille. En moyenne générale, cette durée décroît lentement mais régulièrement depuis 1975, cette diminution étant surtout sensible dans les entreprises de plus de 500 salariés ; toutefois, les stages restent plus longs dans les entreprises de plus de 2 000 salariés que dans les autres. Le personnel non qualifié et les techniciens - agents de maîtrise bénéficient de stages en moyenne plus longs que les deux autres catégories professionnelles.

Le tableau 12 donne les montants moyens de dépenses de formation par salarié.

- 
- (1) - Manoeuvres - Ouvriers spécialisés - Employés non qualifiés  
- Ouvriers et employés qualifiés  
- Agents de maîtrise - Agents techniques - Techniciens  
- Ingénieurs et cadres

Le tableau 13 fournit la répartition des stages individuels, selon qu'ils sont organisés à l'intérieur de l'entreprise ou en application de conventions, et selon les quatre types prévus par la loi, dont nous rappelons ci-dessous la définition succincte.

prévention : stages destinés aux travailleurs menacés de licenciement ;  
adaptation : stages destinés à faciliter l'accès à un premier ou à un nouvel emploi ;  
la dénomination des deux autres catégories de stage parle d'elle-même.

Un certain nombre de stagiaires ont bénéficié de plusieurs stages, puisque le nombre de ceux-ci excède d'environ 17 % le nombre de ceux-là. 52 % des stages sont organisés à l'intérieur des entreprises, et 48 % en application de conventions, sauf les stages de prévention et d'adaptation qui le sont respectivement pour 37 % et 77 % dans les entreprises.

D'autre part, 80 % environ des stages sont des stages d'entretien et de perfectionnement des connaissances, et même davantage dans les classes 1, 2 et 4.

Les graphiques du tableau 14 mettent en évidence les structures des nombres de stages individuels dans chaque classe de taille : comme on pouvait s'y attendre d'après la structure des dépenses, la proportion de stages organisés dans les entreprises croît fortement avec la taille, pour atteindre 73 % dans la classe 5 ; par contre, les proportions des quatre types de stage accusent des variations beaucoup plus faibles.

Enfin, le tableau 15 présente une analyse des nombres de congés de formation ; ils sont définis comme congés "accordés sur demande expresse du salarié". Toutefois, comme ils sont souvent repris dans le plan de formation de l'entreprise, leur nombre est probablement sous-estimé. On remarquera qu'en 1981 il a augmenté dans la classe 5 et diminué dans les autres.

### 3/ Analyse géographique

Les résultats fournis à l'échelon national ont été également établis pour chacune des vingt deux régions de programme et, avec un moindre détail, pour chacun des 95 départements.

Rappelons que chaque entreprise regroupe dans une unique déclaration 2483 les données relatives à l'ensemble de ses établissements, quelle qu'en soit la localisation, et qu'elle la dépose en général à la recette des impôts du département de son siège social. Il s'ensuit que les statistiques régionales et départementales ne fournissent pas la mesure des efforts de formation faits dans les établissements des diverses régions et départements, mais de ceux menés par les entreprises qui y ont déposé leurs déclarations.

Pour corriger cette déformation, le CEREQ mène tous les deux ans, auprès des moyennes et grandes entreprises exploitant plusieurs établissements (1), une enquête sur la formation continue dans chacun de ceux-ci. L'enquête portant sur l'année 1981 est en cours ; les résultats en seront connus au deuxième trimestre 1983.

### 31 / Données régionales

Le tableau 16 rassemble les principales données régionales ; nombres d'entreprises, nombres de salariés et structure par classe de taille, dépenses consenties, nombres de stagiaires, ainsi que les ratios déjà présentés précédemment.

Etant donné la très forte influence de la taille des entreprises sur tous les aspects de leur participation à la formation professionnelle continue, on a indiqué dans chaque région la structure (en pourcentage) des nombres de salariés par classe de taille. La très forte concentration dans la Région ILE DE FRANCE des entreprises de grande taille y entraîne celle des dépenses et des stagiaires. Notons que l'essentiel du déficit provisoire des déclarations de 1981 de la classe 5 mentionné plus haut se situe dans cette région, ce qui explique la diminution apparente du poids de cette classe dans la région.

Comme précédemment, les pourcentages des nombres d'entreprises ayant consenti des dépenses ne prennent en compte que celles qui ont fait d'autres dépenses que les versements de 0,2 % du 15/9 au Trésor.

Le tableau 17 donne les principales masses de dépenses par région : dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise, dépenses en vertu de conventions, rémunérations des stagiaires, versements à des Fonds d'assurance formation. Le poste "autres dépenses" inclut les versements de 0,2 % mentionnés ci-dessus.

---

(1) Usine, atelier, entrepôt, bureau, chantier, succursale, etc.

Le tableau 18 fournit les taux de participation financière par classe de taille ; le tableau 19 reprend ces taux sous forme de graphiques.

Enfin, le tableau 20 donne les nombres de stagiaires et d'heures de stage dans les quatre catégories professionnelles.

### 32/ Données départementales

Le tableau 21 fournit les principales données départementales pour 1980. Comme pour les données régionales, il s'agit de celles relatives aux entreprises déposant leur déclaration dans chaque département, et non aux établissements qui y sont situés.

### 4/ Analyse des données nationales par secteur d'activité économique (1980)

Cette analyse est faite selon les 38 secteurs d'activité économique, définis par la brochure de l'INSEE : "Regroupement des Nomenclatures d'activités et de produits 1973, Niveaux 15 et 40". Le regroupement adopté correspond au niveau 40 (code T 40), identique à la nomenclature SECT 38 de la Comptabilité nationale.

La liste des secteurs est donnée en annexe page 80.

### 41/ Champ de la statistique par secteur

Comme il a été dit plus haut, le champ théorique des déclarations 2483 pour 1980 peut être estimé à l'aide des indications fournies par la statistique précitée de l'UNEDIC, après correction des différences de champ. Le tableau 22 donne, en pourcentage des nombres de salariés, le taux de couverture du champ théorique par les déclarations 2483, par secteur.

Il subsiste toutefois une certaine incertitude sur le champ théorique des divers secteurs ; en effet, celui-ci est défini par l'activité principale des établissements, tandis que le champ des secteurs de la statistique des déclarations 2483 l'est par l'activité principale des entreprises, lesquelles peuvent

comporter divers établissements d'activités principales différentes, en particulier dans le domaine de certaines industries de transformation. Le regroupement de secteurs figurant également dans le tableau 22 fait disparaître en grande partie ces discordances.

Le tableau 23 fournit d'autre part, pour l'année 1979 et pour 13 secteurs agrégés selon le code U, la comparaison par classe de taille entre les nombres d'entreprises théoriquement assujetties, fournis par la statistique de l'INSEE des entreprises assujetties aux BIC, et de celles qui avaient envoyé leur déclaration 2483. Il s'agit ici dans les deux cas des secteurs d'activité principale des entreprises.

On voit que dans la classe 1, les trois quarts seulement des entreprises assujetties remettent une déclaration ; cette proportion est encore plus faible dans les secteurs U 02 Industries agricoles et alimentaires, U 07 Bâtiment - Travaux publics. Ce dernier secteur présente des taux de couverture nettement inférieurs à la moyenne dans toutes les classes de taille 1 à 4 ; il en va de même du secteur U 10 Services marchands dans les classes 3 et 4. Le champ théorique peut être considéré comme bien ou très bien couvert dans les autres strates : secteur X classe de taille 2 à 5. Rappelons aussi que pour les raisons mentionnées au chapitre 12, ces taux de couverture peuvent être surestimés.

#### 42/ Les données sectorielles pour 1980

Les principales données par secteur figurent au tableau 24. Etant donné la grande influence de la taille des entreprises sur leurs efforts de formation, on a indiqué en colonne 4 la structure par classe de taille de chaque secteur, c'est-à-dire le pourcentage des salariés appartenant aux entreprises de chaque classe de taille.

Si dans presque tous les secteurs la proportion du nombre des entreprises consentant des dépenses de formation (col. 6) atteint ou même dépasse largement 90 %, il n'en va pas de même du nombre de celles qui ont des stagiaires (col. 8). Cet indicateur t2 mesure la diffusion dans les entreprises de la participation physique à la formation, tandis que t3 : pourcentage des salariés ayant suivi des stages (col. 9), mesure la diffusion de la formation parmi les salariés et, avec le nombre h d'heures de stage par salarié (col. 11), l'intensité de l'effort physique de formation des entreprises. Rappelons toutefois que les stagiaires formés grâce au concours des Fonds d'assurance formation ne sont pas compris dans ces statistiques.

Le graphique du tableau 25 situe la position de chaque secteur selon le taux t1 de participation financière (en abscisse) et le taux t3 du nombre de stagiaires (en ordonnée).

De façon analogue, le graphique du tableau 26 situe la position de chaque secteur selon la durée moyenne des stages (nombre moyen d'heures de stage par stagiaire) en abscisse, et le taux t3 du nombre de stagiaires en ordonnée. les hyperboles  $d \times t3 = Cte$  (en tireté) sont les courbes de nombres égaux d'heures h de stage par salarié ; ce sont donc des courbes d'efforts physiques de formation égaux.

Sur ces deux graphiques, on a rappelé en rouge la position en 1979 des secteurs dont les variations d'une année sur l'autre sont significatives ; elles sont mentionnées par une flèche. Pour ne pas surcharger le graphique, la position en 1979 des secteurs qui ne sont pas dans ce cas n'a pas été figurée.

On voit que la quasi-stabilité des trois indicateurs ci-dessus recouvre des variations non négligeables dans certains secteurs, et qui seront analysées ci-après.

A l'aide du premier graphique, on reprendra plus loin la typologie des secteurs présentée dans les précédents documents ; le deuxième graphique permettra de l'affiner dans certains cas. Auparavant, on présentera les principaux indicateurs par classe de taille ; on a toutefois négligé les strates trop petites, c'est-à-dire contenant moins de 2 000 salariés.

Le tableau 27 donne les taux de participation financière t1 par classe de taille, et le tableau 28 reprend les mêmes taux sous forme de graphiques.

Les tableaux 29 et 30 présentent les mêmes graphiques pour les taux t2 d'entreprises ayant eu des stagiaires, et t3 de salariés ayant suivi des stages.

Sur les graphiques de t1 et t3, on a rappelé les valeurs de ces indicateurs en 1979 quand celles de 1980 s'en écartent de façon significative.

Les graphiques du tableau 31 permettent de comparer les taux de stagiaires hommes et femmes en 1980. Quelle que soit la strate secteur x taille, à part de rares exceptions, le taux de stagiaires femmes est toujours inférieur à celui des hommes, et parfois dans de fortes proportions.

Le tableau 32 donne pour chaque secteur la durée moyenne des stages pour chacune des quatre catégories professionnelles entre lesquelles la déclaration 2483 répartit les salariés.

Le tableau 33 fournit d'abord, en abscisse, la répartition en pourcentage des salariés de chaque secteur selon leur catégorie professionnelle, tirée de l'enquête "Structure des emplois 1980" déjà citée. Dans chaque case figure le pourcentage du nombre de salariés de la catégorie correspondante ayant suivi des stages. Il convient toutefois de rappeler ici l'incertitude qui peut affecter ces pourcentages dans certains secteurs, étant données les différences de champ entre l'enquête "structure des emplois", qui fournit la structure des salariés des établissements, et statistique des déclarations 2483, qui donne la structure des stagiaires des entreprises.

N'y figure pas l'important secteur 24 Bâtiment-génie civil, qui verse une grande partie de sa participation à un Fonds d'assurance formation, lequel forme des stagiaires qui ne sont pas repris dans les présentes statistiques, très peu significatives sur ce point pour ce secteur.

#### 43/ Typologie et description des secteurs

Les secteurs ont été répartis en six groupes (1), le premier critère de classement étant le taux global de participation financière t1, le second, qui lui est subordonné, étant la proportion t3 des salariés ayant suivi des stages. Dans chaque groupe, les secteurs se différencient en outre par la durée moyenne des stages.

Dans chaque secteur, on étudiera d'abord les valeurs des trois indicateurs t1 t2 t3 selon la classe de taille ainsi que, s'il y a lieu, leurs variations par rapport à 1979. On examinera ensuite, pour chaque secteur pris dans son ensemble, le nombre d'heures de stage par salarié, ainsi que les valeurs des taux de stagiaires t3 selon les quatre catégories professionnelles et le sexe. Toutes ces données sont comparées aux valeurs moyennes pour l'ensemble des secteurs.

---

(1) Ces regroupements peuvent être assez différents de ceux de 1979, ce qui n'a d'autre signification que descriptive.

Groupe A

- 06 Electricité, gaz et eau
- 04 Charbon et cokéfaction
- 31 Transports
- 05 Pétrole et gaz naturel
- 37 Organismes financiers
- 36 Assurances

Tous ces secteurs ont un taux financier t1 supérieur à 2,5 %, atteignant même 5,8 % pour le premier. Les taux de stagiaires t3 sont compris entre 35 et 52 %, les nombres d'heures de stage par salarié, entre 22 et 33.

Les deux premiers, ainsi que le pétrole, sont extrêmement concentrés dans la classe 5, qui comprend 89 à 98 % des salariés, employés dans de très grandes entreprises presque toutes semi-publiques.

Dans le secteur Electricité, gaz et eau, les taux financiers et de stagiaires, déjà en hausse les années précédentes, ont continué à progresser en 1980, sans entraîner toutefois un effort physique de formation plus important, la durée moyenne des stages ayant un peu diminué.

Ce secteur emploie une très faible proportion de personnel non qualifié, et une très forte proportion de techniciens-agents de maîtrise. La proportion de stagiaires est faible pour le personnel non qualifié, et tend à s'égaliser pour les trois autres catégories. Les durées de stages sont élevées, surtout pour le personnel non qualifié.

Dans le secteur Charbon-cokéfaction on remarque, à effort physique de formation constant et élevé, une forte augmentation du taux financier et de la durée moyenne des stages, qui retrouvent des valeurs comparables à celles de 1978.

Dans ce secteur la structure des emplois est incertaine, du fait qu'une seule houillère de bassin sur trois a répondu à l'enquête de l'INSEE. Sous cette réserve, on y notera la forte proportion de qualifiés, le taux de stagiaires t3 en baisse pour la maîtrise et pour les cadres. Les non-qualifiés bénéficient d'un effort tout particulier, qui se manifeste par une proportion élevée de stagiaires et une longue durée des stages.



Dans ces deux secteurs, les taux de stagiaires femmes sont très inférieurs à ceux des hommes, et même à ceux de la moyenne nationale dans la classe 5.

Dans le secteur Pétrole-gaz naturel, les trois indicateurs sont restés stables en 1980. Il a une très faible proportion de non-qualifiés, de fortes proportions de maîtrise et d'ingénieurs-cadres. Les taux de stagiaires, partout supérieurs à la moyenne nationale, croissent fortement avec la qualification, les durées de stage sont un peu supérieures à la moyenne nationale, et très supérieures pour les non-qualifiés.

Le secteur Transports peut se subdiviser en deux sous-ensembles très dissemblables ; le premier est constitué d'un très petit nombre de très grandes entreprises semi-publiques, employant 55 % des salariés du secteur ; le second comprend un très grand nombre d'entreprises (plus de 5 700) réparties dans les quatre premières classes de taille.

Seul le premier sous-ensemble (classe 5) présente des taux t1 et t3 très supérieurs aux moyennes nationales. Dans les quatre autres classes, t1, t2 et t3 sont proches de celles-ci. Dans la classe 5, le taux de stagiaires femmes, tout en étant supérieur à la moyenne nationale, n'atteint que les deux tiers de celui des hommes.

Ce secteur emploie une proportion très élevée de personnel qualifié, et assez faible de personnel non-qualifié, ainsi que d'ingénieurs-cadres. Les taux de stagiaires sont surtout élevés pour les deux premières catégories. Les durées de stage sont longues pour les ingénieurs-cadres, et proches de la moyenne pour les quatre catégories.

Le secteur des Organismes financiers est très concentré. Les entreprises de plus de 500 salariés en emploient 80 %. Dans toutes les classes de taille, t1 t2 t3 sont largement supérieurs à la moyenne nationale. C'est le secteur où le taux de stagiaires femmes est de beaucoup le plus élevé, quoique inférieur à celui des hommes.

Ce secteur emploie une faible proportion de personnel non qualifié, et de fortes proportions des trois autres catégories. Le taux moyen de stagiaires est très élevé pour toutes les qualifications, et tout spécialement pour les qualifiés et les agents de maîtrise-techniciens. Les durées de stage ont un peu diminué en 1980 pour les qualifiés et les cadres.

Le secteur Assurances est à peine moins concentré que le précédent. Les indicateurs t1 et t3 sont partout supérieurs à la moyenne et croissent avec la taille. Les taux de stagiaires femmes, très inférieurs à ceux des hommes, ne dépassent que de peu les moyennes nationales.

Ce secteur emploie une proportion assez faible de non-qualifiés, élevée pour les deux catégories d'encadrement. Les taux de stagiaires sont supérieurs à la moyenne. Les durées de stage, dans l'ensemble peu éloignées de la moyenne, décroissent quand la qualification s'élève.

### Groupe B

38 Services non marchands (1)

08 Métaux non ferreux

23 Caoutchouc-matières plastiques

11 Chimie de base-fils artificiels et synthétiques

Les secteurs de ce groupe ont des taux financiers compris entre 1,9 et 2,4 %, des taux de stagiaires compris entre 16 et 29 %, un nombre d'heures de stages de 15 par salarié, avec des durées moyennes de stage échelonnées de 48 à 100 heures.

Le secteur Services non marchands est assez peu concentré : 61 % des salariés appartiennent à des entreprises de moins de 500 salariés. Taux financier t1 et de stagiaires t3, tout en croissant fortement avec la taille, sont partout largement supérieurs à la moyenne nationale (sauf t3 pour la classe 5).

Ce secteur emploie relativement peu de non-qualifiés et de techniciens-maîtrise, et beaucoup de cadres (2). Les taux de stagiaires, comparables à la moyenne pour les qualifiés, leur sont supérieurs pour les techniciens-maîtrise. Les durées de stage sont élevées, et décroissent quand la qualification augmente.

---

(1) Une entreprise rend des Services non marchands quand plus de 50 % de ses ressources sont constituées d'impôts, cotisations sociales, transferts en provenance d'autres administrations, cotisations volontaires des ménages. Moins de 50 % de ses ressources proviennent alors de la vente de ses services.

(2) 11 % des salariés de ce secteur figurent sous la rubrique "métiers divers" dans l'enquête structure des emplois.

Le secteur des Métaux non ferreux est assez fortement concentré : les entreprises de la classe 5 emploient 53 % des salariés. Les divers indicateurs sont restés stables en 1980.

La structure des emplois est proche de la moyenne nationale ; les taux de stagiaires croissent régulièrement avec la qualification. Les durées de stage ne s'écartent des moyennes nationales que pour les non-qualifiés, où elles sont faibles.

Le secteur Caoutchouc-matières plastiques est moyennement concentré. Les taux t1 et t3 ont augmenté en 1980 dans la classe 4 - ainsi que la durée moyenne des stages qui atteint 101 heures. Sauf dans la classe 4, les taux de stagiaires sont inférieurs à la moyenne, surtout pour les femmes.

Ce secteur emploie une forte proportion de non-qualifiés, au détriment des effectifs des qualifiés. Les durées de stages sont très élevées chez les non-qualifiés et la maîtrise.

Le secteur Chimie de base-fils artificiels et synthétiques est plus fortement concentré que le précédent ; les entreprises de la classe 5 emploient 63 % des salariés. L'effort physique et la durée des stages ont légèrement augmenté. Les taux de stagiaires hommes et femmes sont peu différents dans les classes 4 et 5.

La proportion de non-qualifiés dans ce secteur est assez faible, celle des qualifiés et des techniciens-maîtrise, assez forte. Les taux de stagiaires t3 sont un peu supérieurs à la moyenne dans les quatre catégories, ainsi que les durées de stage.

### Groupe C

- 15 Construction électrique et électronique
- 12 Parachimie, industrie pharmaceutique
- 16 Construction de véhicules de transport terrestre-automobile
- 07 Métaux ferreux-sidérurgie
- 10 Industrie du verre
- 17 Construction navale et aéronautique-armement
- 33 Services marchands aux entreprises

Ce groupe rassemble des secteurs dont les taux financiers s'échelonnent de 1,4 à 1,7 % ; les taux de stagiaires, encadrant la moyenne nationale, de 16 à 26 % ; les durées de stages, de 46 à 71 heures ; l'effort physique varie de 10 à 14 heures par salarié, à l'exception des Services aux entreprises, où il est de 8 heures par salarié seulement.

La Construction électrique et électronique est un secteur fortement concentré. Taux financier, durée des stages et effort physique de formation ont accusé une diminution sensible en 1980. Le taux de stagiaires t3 croît fortement avec la taille, mais reste pour les femmes très inférieur à celui des hommes.

Ce secteur se caractérise par une faible proportion de qualifiés, et une forte proportion de non-qualifiés. Les taux de stagiaires sont proches de la moyenne. Les durées de stage sont assez élevées, sauf pour les non-qualifiés.

Le secteur Parachimie-industrie pharmaceutique est peu concentré. Taux financier t1 et de stagiaires t3 croissent fortement avec la taille, ce dernier étant partout supérieur à la moyenne nationale, y compris pour les femmes, mais dans une moindre mesure que pour les hommes.

Caractérisé par une proportion élevée de techniciens et de cadres, ce secteur présente pour ces derniers un taux t3 de stagiaires élevé. Les durées de stage sont presque uniformes et assez faibles.

Le secteur Véhicules de transport-automobiles est fortement concentré : les entreprises de moins de 500 salariés en emploient moins de 12 %. Taux financier t1 et de stagiaires t3 - en particulier pour les femmes - sont inférieurs à la moyenne dans toutes les classes de taille.

Ce secteur emploie une très forte proportion de non-qualifiés et une faible proportion de qualifiés et surtout de cadres. Le taux de stagiaires t3 augmente avec la qualification. Par contre, les durées des stages sont longues pour les ouvriers et employés qualifiés, mais ont un peu diminué dans l'ensemble en 1980.

Le secteur Métaux ferreux-sidérurgie est aussi concentré que le précédent. La durée moyenne des stages et l'effort physique de formation, qui avaient baissé en 1979, ont sensiblement remonté en 1980.

La structure des emplois est proche de la moyenne, avec toutefois un net déficit en ingénieurs-cadres. Les pourcentages t3 de stagiaires sont partout moyens et les durées de stages sont assez élevées pour les qualifiés et les techniciens-maîtrise.

L'Industrie du verre est très concentrée. Pour les entreprises de plus de 500 salariés, les taux financier t1 et de stagiaires t3 sont faibles. La durée moyenne des stages a un peu baissé.

On rencontre dans ce secteur une importante proportion de personnels non qualifiés, et d'assez faibles proportions de personnels d'encadrement. Les taux de stagiaires sont élevés pour les non-qualifiés, et assez bas pour les qualifiés. A l'inverse, les durées de stage sont un peu en-dessous de la moyenne pour les non-qualifiés et les techniciens-maîtrise, et un peu supérieures pour les qualifiés.

Le secteur Construction navale et aéronautique-armement, très concentré, emploie très peu de non-qualifiés, et de fortes proportions de qualifiés et surtout de techniciens-maîtrise. Le taux de stagiaires, qui croît avec la taille, est plutôt en-dessous de la moyenne pour les trois premières catégories professionnelles. Les durées de stage sont longues pour les qualifiés, ce qui place ce secteur presque en tête de ce groupe pour l'effort physique de formation, malgré son taux financier assez faible.

Le secteur des Services marchands aux entreprises est très peu concentré ; c'est le troisième pour le nombre d'entreprises. Le taux de stagiaires t3 est dans chaque classe de taille - sauf dans la classe 5 - supérieur à la moyenne nationale ; il croît fortement avec la taille. Les taux de stagiaires femmes ne sont que de peu inférieurs à ceux des hommes.

Ce secteur se signale par une assez faible proportion de non-qualifiés, et une très forte proportion de cadres. Le taux de stagiaires, qui croît beaucoup avec la qualification, n'atteint la moyenne nationale que pour les cadres. Les durées de stage sont inférieures aux valeurs moyennes, sauf pour la maîtrise.

Dans l'ensemble des autres secteurs, le taux financier est inférieur à 1,4 %, et le taux de stagiaires, à 24 %, pour atteindre dans certains secteurs des valeurs très basses. Aussi l'effort physique de formation est-il toujours inférieur à 7 heures de stage par salarié. A la seule exception du Commerce de détail alimentaire, ces secteurs sont peu concentrés.

### Groupe D

- 01 Agriculture-sylviculture-pêche
- 29 Réparation et commerce de l'automobile
- 27 Commerce de détail alimentaire
- 03 Industries agricoles et alimentaires, autres que viande-lait
- 02 Industries de la viande et du lait
- 21 Industrie du papier-carton
- 26 Commerce de gros non alimentaire
- 09 Matériaux de construction et minéraux divers

Les taux financiers dans ce groupe étant peu différents - 1,44 à 1,18 % - on a classé ces secteurs dans l'ordre des taux de stagiaires décroissants, de 23 à 14 %, qui coïncide à peu près avec l'ordre des durées moyennes de stage croissantes, de 23 à 47 heures. Ainsi, tous ces secteurs consentent un effort physique de formation de 5 à 7 heures par salarié.

Le secteur Agriculture-sylviculture-pêche présente des taux financiers t1 qui sont faibles pour les entreprises de 500 à 2 000 salariés ; par contre, le taux de stagiaires t3 est en forte hausse dans les classes 3 et 4.

La structure de salariés est proche de la structure nationale, les cadres étant un peu sous-représentés. Les taux de stagiaires, faibles pour les qualifiés, sont parmi les plus élevés pour le personnel d'encadrement. Par contre, les durées de stage sont particulièrement basses.

Dans le secteur Réparation et commerce de l'automobile, on note une légère augmentation de tous les indicateurs, ainsi que de la durée moyenne des stages et de l'effort physique de formation. Les taux financiers sont proches de la moyenne pour les entreprises de 10 à 500 salariés, qui emploient 90 % des salariés du secteur, le moins concentré de tous. Dans chaque classe de taille, les taux de stagiaires sont nettement supérieurs à la moyenne, mais pour les hommes seulement ; ils leur sont très inférieurs pour les femmes. On remarquera les proportions élevées de petites entreprises ayant des stagiaires.

Ce secteur emploie de faibles proportions de non-qualifiés et de techniciens-maîtrise, et une forte proportion de qualifiés. Les taux de stagiaires ont surtout augmenté pour le personnel d'encadrement. Les durées de stage, quoiqu'en hausse, restent assez faibles.

Le taux financier du Commerce de détail alimentaire, secteur assez concentré, ne croît que fort peu avec la taille. Les taux de stagiaires marquent une diminution certaine, tant pour les hommes que pour les femmes.

Ce secteur présente une forte proportion de qualifiés, et une faible proportion de personnel d'encadrement. La répartition des taux de stagiaires est proche de la moyenne nationale, les cadres étant toutefois un peu plus favorisés. Les durées des stages sont uniformément très courtes.

Le secteur des Autres industries agricoles et alimentaires (1) présente des taux financiers croissant assez peu avec la taille, mais le taux de stagiaires croît nettement avec celle-ci.

Il emploie beaucoup de non-qualifiés ; seul l'encadrement bénéficie d'un taux de stagiaires un peu supérieur à la moyenne ; pour les quatre catégories professionnelles, les durées de stage sont courtes.

Dans le secteur des Industries de la viande et du lait, le taux financier ne croît que faiblement avec la taille. Les taux de stagiaires sont proches de la moyenne dans les classes de taille 2 et 3, inférieures à celles-ci dans les classes 4 et 5.

C'est un secteur où la proportion de qualifiés et surtout de non-qualifiés est relativement élevée, et celle du personnel d'encadrement faible. Les pourcentages de stagiaires sont plutôt faibles pour les qualifiés, proches de la moyenne pour les autres catégories. Les durées de stage sont partout faibles.

Dans le secteur Papier-carton, les taux financiers sont partout inférieurs à la moyenne. Les taux de stagiaires, très bas pour les deux plus petites classes de taille, sont proches de la moyenne de 50 à 500 salariés ; pour les femmes, ces taux sont dans l'ensemble nettement plus faibles, sauf dans la classe 4.

Ce secteur emploie une très forte proportion de non-qualifiés, au détriment des trois autres catégories. Les taux de stagiaires dans les quatre catégories sont peu différents des moyennes nationales ; mais les durées de stage sont partout très courtes.

Dans toutes les classes de taille, sauf la classe 5, le secteur Commerce de gros non alimentaire, peu concentré, présente des taux de stagiaires t3 plutôt supérieurs à la moyenne, mais pour les hommes seulement.

---

(1) autres que celles de la viande et du lait

Il emploie une faible proportion de non-qualifiés, et une très forte proportion de personnel d'encadrement. Les taux de stagiaires, faibles pour les non-qualifiés, croissent avec la qualification, tout en restant inférieurs aux moyennes nationales. Les durées de stage sont assez faibles.

Le secteur Matériaux de construction est peu concentré. Le taux de stagiaires t3, partout inférieur à la moyenne, croît vivement avec la taille ; les taux de stagiaires femmes sont bas. La durée moyenne des stages, qui avait baissé en 1979, est remontée en 1980.

Il emploie une proportion élevée de non-qualifiés, et assez faible de personnel d'encadrement. Les taux de stagiaires, faibles pour les ouvriers et employés, sont proches du taux national pour les techniciens-maîtrise et pour les cadres. Les durées de stage décroissent quand la qualification augmente.

### Groupe E

- 14 Construction mécanique
- 13 Fonderie et travail des métaux
- 22 Imprimerie-presse-édition
- 18 Textile et habillement
- 19 Cuir et chaussure
- 34 Services marchands aux particuliers
- 35 Location et crédit bañl immobilier

Ce groupe comprend des secteurs dont le taux financier est d'environ 1,2 %, et le taux de stagiaires de 8 à 13 %. Mais comme les durées de stage, sauf pour le dernier, s'étagent de 51 à 68 heures, leur effort physique de formation, de 5 à 7 heures par salarié, est comparable à celui du groupe D.

Les deux premiers secteurs :

Construction mécanique  
Fonderie et travail des métaux

présentent des valeurs très voisines pour tous les indicateurs : taux financiers croissant peu avec la taille, faibles taux de stagiaires dans toutes les tailles, plus faibles encore pour les femmes. Les durées de stage sont d'environ 50 heures.



Le secteur Fonderie-travail des métaux se caractérise par une proportion élevée de non-qualifiés. Les taux de stagiaires sont particulièrement faibles pour les non-qualifiés dans les deux secteurs. Par contre, les durées de stage, un peu inférieures à la moyenne, décroissent quand la qualification augmente.

Le secteur Imprimerie-presse-édition emploie des proportions élevées de qualifiés et surtout de cadres. Dans les entreprises de moins de 500 salariés, les taux de stagiaires hommes et femmes sont comparables, mais inférieurs aux moyennes nationales, et dans toutes les catégories professionnelles.

Les durées de stage ont augmenté en 1980, dépassant légèrement les moyennes nationales.

Les deux secteurs :

Textile et habillement

Industries du cuir et de la chaussure

ont en commun :

- des taux financiers croissant faiblement avec la taille ;
- de faibles proportions de petites entreprises ayant eu des stagiaires ;
- des taux de stagiaires très inférieurs à la moyenne dans toutes les classes de taille, tant pour les hommes que pour les femmes ;

Par contre, la durée des stages, de 68 heures pour le premier, a diminué en 1980 dans le second pour passer à 59 heures.

Ces deux secteurs emploient des proportions importantes de personnel ouvrier-employé, plus élevées pour les qualifiés dans le Textile-habillement, pour les non-qualifiés dans le Cuir-chaussure. Dans le premier secteur, les taux de stagiaires sont très bas pour les qualifiés, un peu plus élevés pour les non-qualifiés, lesquels bénéficient de durées de stage élevées.

Si le secteur Services marchands aux particuliers a un taux financier qui, quoique faible, croît régulièrement avec la taille, il présente des proportions d'entreprises ayant des stagiaires et des taux de stagiaires bien au-dessous de la moyenne. Mais il faut remarquer ici que ce secteur consacre 27 % de ses dépenses à cotiser à des Fonds d'assurance formation, et que 46 % des entreprises, employant 32 % des salariés (pourcentages qui sont d'ailleurs en hausse), y consacrent plus de 50 % de leurs dépenses. Or, pour éviter les doubles emplois, les stagiaires formés par l'intermédiaire de ces Fonds ne figurent pas sur la déclaration 2483.

Une analyse des taux de stagiaires selon la qualification est donc peu significative ; on se bornera à remarquer que ce secteur emploie près de 50 % de non-qualifiés, et que les durées des stages qu'il déclare sont plutôt élevées.

Le secteur Location et crédit bafl immobilier, d'importance minime, n'est mentionné ici que pour mémoire.

### Groupe F

- 28 Commerce de détail non alimentaire
- 30 Hôtels-café-restaurants
- 25 Commerce de gros alimentaire
- 20 Industries du bois, de l'ameublement et diverses
- 24 Bâtiment-génie civil et agricole

Ce groupe comprend les secteurs où le taux financier est inférieur ou à peine égal au taux légal de 1,1 %. Avec des taux de stagiaires compris entre 3 et 14 % et des durées de stage de 30 à 48 heures, leur effort physique de formation ne dépasse guère 3 heures par salarié.

Le secteur du Commerce de détail non alimentaire, qui avait connu une augmentation du taux de stagiaires en 1979, a vu ce taux revenir à celui de 1978 en 1980, et même en-dessous pour les femmes. Les taux financiers croissent beaucoup moins avec la taille que les taux de stagiaires.

Ce secteur emploie peu de non-qualifiés, mais une forte proportion de qualifiés. Les taux de stagiaires sont faibles pour les techniciens-maîtrise, proches de la moyenne pour les autres catégories. Par contre, les durées de stage, bien qu'ayant un peu augmenté en 1980, restent partout très courtes.

Le secteur Hôtels-café-restaurants présente des valeurs très faibles pour tous les indicateurs. Il emploie une forte proportion de non-qualifiés, au détriment des qualifiés et de la maîtrise. C'est un secteur qui fait largement appel aux Fonds d'assurance formation ; il leur affecte 26 % de ses dépenses, et 43 % des entreprises, employant 31 % des salariés, leur consacrent plus de 50 % de celles-ci. On se bornera donc à remarquer que les durées des stages déclarés sont faibles dans les quatre catégories professionnelles.

Dans le secteur Commerce de gros alimentaire, les taux de stagiaires sont comparables à la moyenne, sauf toutefois dans la classe 5, dont le poids est d'ailleurs minime ; il en résulte un taux global t3 très faible.

Ce secteur présente une structure des emplois très proche de la moyenne. Dans toutes les catégories, le taux de stagiaires atteint à peine la moitié des taux nationaux, et les durées de stage sont uniformément courtes, en légère diminution en 1980.

Le secteur des Industries du bois, de l'ameublement et diverses présente dans toutes les classes de taille des taux financiers et de stagiaires très faibles. Il emploie une très forte proportion de non-qualifiés, au détriment des trois autres catégories ; toutes présentent des taux de stagiaires et des durées de stage faibles.

Enfin, les entreprises de l'important secteur Bâtiment-génie civil ont un taux financier presque uniforme de 1,1 % ; mais elles versent 40 % de leurs dépenses à leur Fonds d'assurance formation ; 56 % des entreprises, employant 52 % des salariés, lui consacrent plus de 50 % de leurs dépenses. Aussi, comme les années précédentes, une analyse des faibles taux de stagiaires serait-elle ici peu pertinente.

## CONCLUSION

1981 est la cinquième année où l'obligation financière est de 1,1 % des salaires. Néanmoins, les taux financiers des entreprises de 10 à 19 salariés, n'atteignent pas encore ce taux légal en moyenne et semblent avoir cessé de croître.

Les taux financiers et de stagiaires marquent une grande stabilité dans les entreprises de moins de 2 000 salariés, la légère baisse du taux de stagiaires dans les classes 1 et 2 devant être mise en relation avec l'augmentation de leurs versements aux Fonds d'assurance formation. La hausse de ces taux dans la classe 5 en 1981 n'est peut-être pas significative, du fait de l'absence d'un assez grand nombre de déclarations dans cette classe ; elle devra être vérifiée lors de la statistique définitive.

Par contre, on continue à observer une certaine diminution de la durée des stages, surtout dans les grandes entreprises, et dans certains secteurs.

La mesure dans laquelle les salariés bénéficient effectivement de la formation professionnelle continue dépend toujours très largement de la taille et du secteur d'activité économique de leur entreprise, ainsi que de leur catégorie professionnelle et de leur sexe. Ces disparités considérables ne paraissent pas en voie d'être résorbées.

ANNEXES

Tableau 1 - Effectifs d'entreprises et de salariés

Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés ou plus	TOTAL
Nombres d'entreprises 1980	49 571	50 271	24 110	1 913	466	126 331
1981 (provisoire)	47 192	47 710	22 758	1 891	389	119 940
Nombres de salariés 1980	695 000	1 573 000	3 183 000	1 684 000	3 026 000	10 161 000
1981 (provisoire)	669 000	1 499 000	3 004 000	1 678 000	2 602 000	9 452 000

Tableau 2 - Effectifs de l'échantillon (entreprises)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés ou plus	TOTAL
1980 définitif	11 050	16 089	18 218	1 871	466	47 694
1981 provisoire	5 283	9 606	14 551	1 689	389	31 518

Tableau 3 - Répartition des entreprises selon le taux  $t_1$   
de leur participation aux dépenses de formation

Taux de participation financière $t_1$	Nombres d'entreprises	%	Nombres de salariés	%	Montant des salaires (millions de F)	%	Dépenses réelles imputables (millions de F)	%
---	--------------------------	---	------------------------	---	--	---	---	---

1980

Inférieur à 1,09 %	38 129	30	1 721 000	17	94 166	15	717	6
Compris entre 1,09 et 1,11 %	64 451	51	3 267 000	32	175 681	28	1 933	17
Supérieur à 1,11 %	23 751	19	5 173 000	51	352 589	57	8 713	77
Total	126 331	100	10 161 000	100	622 436	100	11 363	100

1981 (provisoire)

Inférieur à 1,09 %	35 759	30	1 545 000	16	96 099	15	805	7
Compris entre 1,09 et 1,11 %	62 773	52	3 136 000	33	191 137	29	2 103	17
Supérieur à 1,11 %	21 408	18	4 771 000	51	371 817	56	9 446	76
Total	119 940	100	9 452 000	100	659 053	100	12 354	100

Tableau 4 - Données financières (en Millions de francs)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 salariés ou plus	TOTAL
------------------	--------------------------	--------------------------	---------------------------	------------------------------	--------------------------------	-------

1980

Taux de participation %	0,96	1,09	1,32	1,72	2,78	1,83
Nombre d'entreprises	49 571	50 271	24 110	1 913	466	126 331
Nombre de salariés	695 000	1 573 000	3 183 000	1 684 000	3 026 000	10 161 000
Montant des salaires MF	36 785	87 011	181 937	106 837	209 866	622 436
Dépenses imputables MF	355	952	2 395	1 833	5 828	11 363
Versem. au Trésor MF	78	91	52	4	0	225

1981 (provisoire)

Taux de participation %	0,97	1,09	1,32	1,71	3,03	1,87
Nombre d'entreprises	47 192	47 710	22 758	1 891	389	119 940
Nombre de salariés	669 000	1 499 000	3 004 000	1 678 000	2 602 000	9 452 000
Montant des sal. nets MF	40 661	93 132	196 143	121 512	207 605	659 053
Dépenses imputables MF	394	1 017	2 583	2 072	6 288	12 354
Versem. au Trésor MF	83	91	53	4	0,5	231



**Tableau 5 - Répartition des dépenses par catégorie,**  
**en % des dépenses totales**

Classe de taille	1980						TOTAL
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés et plus		
Frais de personnel enseignant	1	0,7	0,9	3	6	14	9
Frais de personnel non enseignant	2	£	£	1,3	4	7	5
Fournitures et matières d'oeuvre	3	£	£	£	£	1,5	0,9
Autres frais de fonctionnement	4	£	£	£	1,3	4	2,3
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 4)	5	1	1,5	5	12	26	17
Dépenses d'équipement	6	£	£	£	£	1,1	0,7
Dépenses en application de conventions	7	30	32	30	25	11	20
dont : plan de formation	7	30	32	29	24	11	19
congés-formation	8	£	£	£	0,8	£	0,5
Rémunérations versées aux stagiaires	9	11	15	29	39	50	40
Transport et hébergement	10	1,4	2,1	3	4	3	3
Versements à des fonds d'assurance formation	11	30	25	14	6	1,4	8
Versements à des organismes agréés	12	1,8	2,1	1,3	£	£	0,6
Versements au titre d'une taxe parafiscale	13	5	4	2,1	1	£	1,3
Contrib. aux frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la formation prof. cont.	14	1,1	0,9	0,8	0,6	0,5	0,7
Actions en faveur des demandeurs d'emplois	15	0,8	0,7	£	£	£	0,2
Versement du 15/09/80	16	18	16	13	11	7	10
Dépenses de stages pratiques	17	£	£	£	£	£	0,2
TOTAL	18	100	100	100	100	100	100
Subventions perçues	19	0,6	0,9	1	1,3	1	1
Dépenses déductibles	20	99,4	99,1	99	98,7	99	99

1981 (données provisoires)							
Frais de personnel enseignant	1	£	0,6	2,6	6	13	8
Frais de personnel non enseignant	2	£	£	1	5	8	5
Fournitures et matières d'oeuvre	3	£	£	£	£	1,3	0,8
Autres frais de fonctionnement	4	£	£	£	1,1	5	3
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 4)	5	0,9	1	4	12	27	17
Dépenses d'équipement	6	£	£	£	£	1,3	0,8
Dépenses en application de conventions	7	29	29	29	25	10	19
dont : plan de formation	7	29	29	29	25	10	18
congés-formation	8	£	£	£	0,8	£	0,4
Rémunérations versées aux stagiaires	9	9	14	29	39	50	40
Transport et hébergement	10	1,2	1,9	3	4	3	3
Versements à des fonds d'assurance formation	11	32	28	16	6	1,2	8
Versements à des organismes agréés	12	2	2,2	1,3	£	£	0,6
Versements au titre d'une taxe parafiscale	13	5	4	2,2	0,5	£	1,3
Contrib. aux frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la formation prof. cont.	14	1,1	1	0,8	0,6	0,5	0,6
Actions en faveur des demandeurs d'emploi	15	1,1	0,8	£	£	£	0,2
Versement du 15/09/81	16	18	16	14	11	6	10
Dépenses de stages pratiques	17	£	0,5	£	£	£	0,3
TOTAL	18	100	100	100	100	100	100
Subventions perçues	19	£	0,5	0,9	1,3	1,3	1,1
Dépenses déductibles	20	100	99,5	99,1	98,7	98,7	98,9

Tableau 6 - Nombres d'entreprises ayant fait des dépenses de chaque catégorie

Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés et plus	TOTAL
------------------	--------------------------	--------------------------	---------------------------	------------------------------	----------------------------------	-------

1980

Seules sont prises en compte les entreprises ayant fait d'autres dépenses que le versement du 15/09/80

Frais de personnel enseignant	1	260	880	2 320	850	364	4 690
Frais de personnel non enseignant	2	80	400	820	500	323	2 130
Fournitures et matières d'oeuvre	3	150	550	1 510	660	294	3 160
Autres frais de fonctionnement	4	130	410	1 280	670	355	2 840
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 4)	5	500	1 600	3 680	1 170	402	7 340
Dépenses d'équipement	6	150	500	1 270	530	280	2 740
Dépenses en application de conventions		18 540	26 330	16 960	1 680	434	63 950
dont : plan de formation	7	18 450	26 170	16 870	1 680	434	63 600
congés-formation	8	160	320	610	320	189	1 600
Rémunérations versées aux stagiaires	9	8 290	16 970	15 450	1 670	434	42 810
Transport et hébergement	10	4 680	10 150	11 280	1 530	416	28 050
Versements à des fonds d'assurance formation	11	18 940	20 530	8 630	460	97	48 660
Versements à des organismes agréés	12	8 170	11 480	5 610	290	65	25 610
Versements au titre d'une taxe parafiscale	13	8 510	10 080	4 170	220	77	23 060
Contrib. aux frais de chambre de comm. et d'ind. affectée à la formation prof. cont.	14	26 310	31 150	16 480	1 400	397	75 750
Actions en faveur des demandeurs d'emploi	15	710	990	480	40	16	2 230
Versement du 15/09/80	16	42 550	46 740	22 950	1 870	460	114 560
Dépenses de stages pratiques	17	1 360	2 160	1 560	190	101	5 360
Dépenses de toutes catégories	18	43 210	48 020	23 900	1 910	466	117 510
Subventions perçues	19	250	510	630	170	121	1 680
Dépenses déductibles	20	43 210	48 020	23 900	1 910	466	117 510

1981 (données provisoires)

Seules sont prises en compte les entreprises ayant fait d'autres dépenses que le versement du 15/09/81

Frais de personnel enseignant	1	320	630	1 990	810	307	4 060
Frais de personnel non enseignant	2	120	210	630	490	257	1 700
Fournitures et matières d'oeuvre	3	200	360	1 260	620	244	2 680
Autres frais de fonctionnement	4	120	320	1 080	670	288	2 470
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 4)	5	600	1 120	3 110	1 100	331	6 260
Dépenses d'équipement	6	210	410	1 100	530	238	2 490
Dépenses en application de conventions		17 050	22 780	15 430	1 650	360	57 270
dont : plan de formation	7	16 910	22 630	15 380	1 640	360	56 930
congés-formation	8	240	310	480	340	146	1 510
Rémunérations versées aux stagiaires	9	7 620	15 220	14 280	1 640	359	39 120
Transport et hébergement	10	3 860	8 860	10 350	1 480	342	24 890
Versements à des fonds d'assurance formation	11	18 990	21 230	8 710	460	79	49 480
Versements à des organismes agréés	12	8 570	10 950	5 250	260	56	25 090
Versements au titre d'une taxe parafiscale	13	8 020	9 660	3 990	220	61	21 950
Contrib. aux frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la formation prof. cont.	14	26 970	30 910	15 930	1 360	338	75 500
Actions en faveur des demandeurs d'emploi	15	810	920	340	40	21	2 120
Versement du 15/09/81	16	41 870	44 780	21 770	1 830	380	110 620
Dépenses de stages pratiques	17	1 870	3 120	1 840	210	97	7 140
Dépenses de toutes catégories	18	42 230	45 950	22 620	1 890	389	113 080
Subventions perçues	19	180	390	530	160	111	1 370
Dépenses déductibles	20	42 230	45 950	22 620	1 890	389	113 080

Tableau 7 - Répartition des salariés et des stagiaires par classe de taille

1980

Classe de taille	Effectifs salariés			Nombres de stagiaires		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
10 à 19 salariés	466 000	229 000	695 000	16 300	7 000	23 300
20 à 49 salariés	1 053 000	520 000	1 573 000	64 000	27 000	91 000
50 à 499 salariés	2 000 000	1 183 000	3 183 000	280 400	132 000	412 400
500 à 1 999 sal.	1 059 000	625 000	1 684 000	245 400	113 600	359 000
2 000 sal. et plus	2 236 000	790 000	3 026 000	763 500	186 400	949 900
<b>TOTAL</b>	<b>6 814 000</b>	<b>3 347 000</b>	<b>10 161 000</b>	<b>1 369 600</b>	<b>466 000</b>	<b>1 835 600</b>

1981 (provisoire)

Classe de taille	Effectifs salariés			Nombres de stagiaires		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
10 à 19 salariés	453 000	216 000	669 000	14 200	6 100	20 300
20 à 49 salariés	1 012 000	487 000	1 499 000	53 200	21 400	74 600
50 à 499 salariés	1 905 000	1 099 000	3 004 000	268 000	124 300	392 300
500 à 1 999 sal.	1 054 000	624 000	1 678 000	244 800	109 800	354 600
2 000 sal. et plus	1 911 000	691 000	2 602 000	697 700	171 500	869 200
<b>TOTAL</b>	<b>6 335 000</b>	<b>3 117 000</b>	<b>9 452 000</b>	<b>1 277 900</b>	<b>433 100</b>	<b>1 711 000</b>

Tableau 8 - Nombres de stagiaires (St) et d'heures de stage (H) selon la classe de taille des entreprises et le niveau de qualification initial des stagiaires

Niveau de qualification initial Classe de taille						TOTAL
	Manoeuvres Ouvriers spécial. Employés non qual.	Ouvriers qualifiés Employés qualifiés	Agents de maîtrise Agents techniques Techniciens	Ingénieurs et cadres		

1980

10 à 19 salariés	H	220 000	450 000	270 000	230 000	1 170 000
	St	2 500	10 500	4 100	6 200	23 300
20 à 49 salariés	H	670 000	1 890 000	680 000	900 000	4 140 000
	St	11 500	42 100	15 600	21 800	91 000
50 à 499 salariés	H	3 750 000	8 110 000	3 970 000	3 330 000	19 160 000
	St	65 100	183 300	85 900	78 100	412 400
500 à 1 999 salariés	H	2 980 000	7 100 000	4 080 000	2 950 000	17 110 000
	St	57 500	149 500	84 100	67 900	359 000
2 000 salariés et plus	H	9 520 000	25 350 000	16 690 000	6 540 000	58 100 000
	St	126 200	443 500	260 700	119 500	949 900
TOTAL	H	17 140 000	42 900 000	25 690 000	13 950 000	99 680 000
	St	262 800	828 900	450 400	293 500	1 835 600

1981 (provisoire)

10 à 19 salariés	H	150 000	470 000	170 000	160 000	950 000
	St	1 800	10 000	3 500	5 000	20 300
20 à 49 salariés	H	530 000	1 610 000	580 000	690 000	3 410 000
	St	8 800	35 300	12 700	17 800	74 600
50 à 499 salariés	H	2 990 000	7 610 000	3 690 000	3 040 000	17 330 000
	St	60 800	177 900	79 700	73 900	392 300
500 à 1 999 salariés	H	2 730 000	6 790 000	4 050 000	2 910 000	16 480 000
	St	52 100	150 100	84 800	67 600	354 600
2 000 salariés et plus	H	8 130 000	22 930 000	15 950 000	6 260 000	53 270 000
	St	108 300	401 900	249 400	109 600	869 200
TOTAL	H	14 530 000	39 410 000	24 440 000	13 060 000	91 440 000
	St	231 800	775 200	430 100	273 900	1 711 000

Tableau 9 - Répartition des stagiaires selon leur catégorie professionnelle

1981 (données provisoires)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 salariés ou plus		TOTAL	
	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981
Manoeuvres - OS	11	9	13	12	16	16	16	15	13	12	14	14
Ouvriers qualifiés Employés qualifiés	45	49	46	47	44	45	42	42	47	46	45	45
Agents de maîtrise Agents techniques	17	17	17	17	21	20	23	24	27	29	25	25
Ingénieurs - Cadres	27	25	24	24	19	19	19	19	13	13	16	16
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 10 - Pourcentage des nombres de salariés ayant bénéficié de stages  
selon leur catégorie professionnelle

1980 (sauf Secteur 24 : Bâtiment - Génie civil)

	%
Manoeuvres-OS-Employés non qualifiés	10,5
Ouvriers qualifiés-Employés qualifiés	19
Agents de maîtrise-Agents techniques-Techniciens	29,4
Ingénieurs-Cadres	34,6
Ensemble	19,6

Tableau 11 - Durée moyenne des stages (heures)

(1981 : données provisoires)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 salariés ou plus		TOTAL	
	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981
Manoeuvres - OS	87	86	59	60	58	49	52	52	75	75	65	63
Ouvriers qualifiés Employés qualifiés	43	46	44	46	44	43	47	45	57	57	52	51
Agents de maîtrise Agents techniques	66	47	44	45	46	46	48	48	64	64	57	57
Ingénieurs - Cadres	38	33	42	39	43	41	43	43	55	57	48	48
TOTAL	50	47	45	46	46	44	48	46	61	61	54	53

Tableau 12 - Dépenses moyennes de formation par salarié (francs)

(1981 : données provisoires)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 salariés ou plus		TOTAL	
	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981
Dépenses par salarié	510	589	605	678	752	860	1 089	1 234	1 926	2 417	1 118	1 307

Tableau 13 - Répartition des stages individuels

Nombre total de stages individuels organisés :				
Types de stages	à l'intérieur de l'entreprise	en application de conventions	Total	dont jeunes travailleurs stagiaires

Année 1980

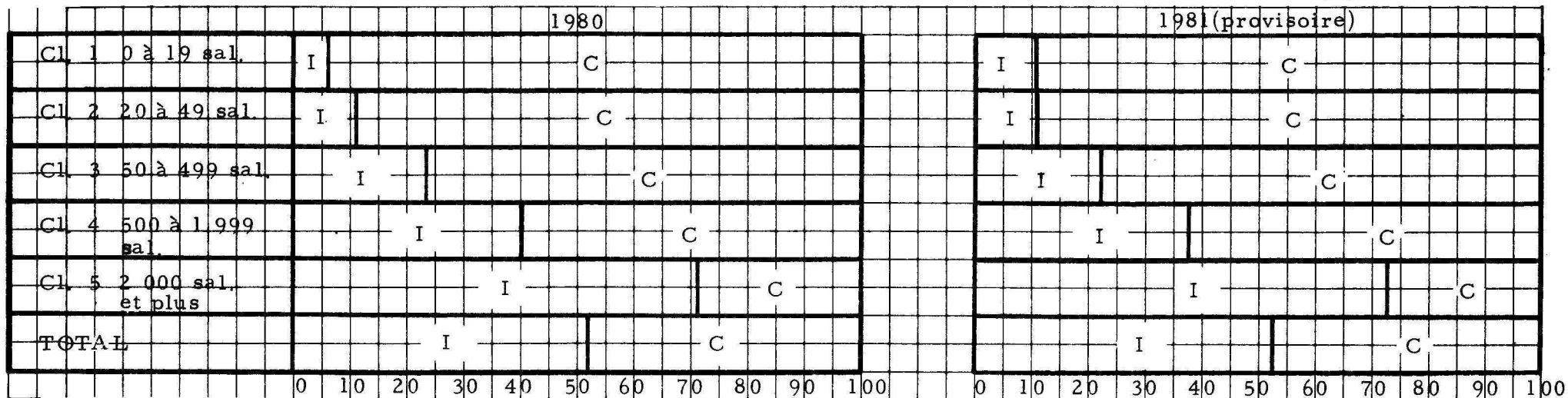
Prévention	25 000	37 500	62 500	700
Adaptation	184 800	54 700	239 500	10 400
Promotion professionnelle	89 000	87 900	176 900	3 600
Entretien ou perfectionnement	781 000	859 200	1 640 200	11 700
<b>Totaux</b>	<b>1 079 800</b>	<b>1 039 300</b>	<b>2 119 100</b>	<b>26 400</b>

Année 1981 (données provisoires)

Prévention	21 500	35 900	57 400	600
Adaptation	160 500	49 100	209 600	7 400
Promotion professionnelle	82 600	75 900	158 500	2 800
Entretien ou perfectionnement	782 500	968 600	1 590 100	11 500
<b>Totaux</b>	<b>1 047 100</b>	<b>968 500</b>	<b>2 015 600</b>	<b>22 300</b>

Tableau 14 - Structure des nombres de stages individuels (en %)

Selon qu'ils sont organisés à l'intérieur de l'entreprise (I) ou en application de conventions (C)



Selon leur type : Prévention (P), Adaptation (A), Promotion Professionnelle (PP)  
Entretien ou perfectionnement des connaissances (EP)

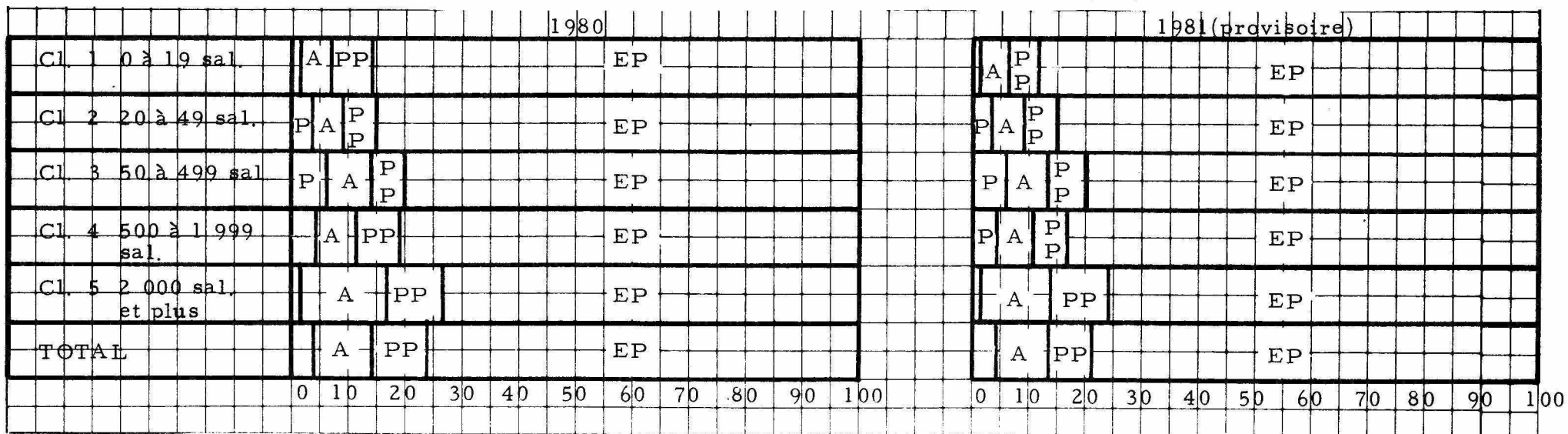




Tableau 15 - Répartition des congés de formation

(1981 : données provisoires)

Selon le genre de bénéficiaires

	Jeunes	Rémunérés par l'entreprise	Non rémunérés par l'entreprise	TOTAL
1980	800	34 400	4 800	40 000
1981	400	39 100	4 300	43 800

Selon la catégorie professionnelle

	Manoeuvres-OQ	Ouvriers qualifiés Employés qualifiés	Agents de maîtrise Agents techniques	Ingénieurs-Cadres	TOTAL
1980	6 800	20 600	9 000	3 600	40 000
1981	12 400	20 500	7 500	3 400	43 800

Selon la classe de taille des entreprises

	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 salariés ou plus	TOTAL
1980	-	1 000	3 400	10 000	25 600	40 000
1981	200	400	2 300	8 700	32 200	43 800

Tableau 16 - Principales données régionales - 1980

REGION	Entreprises	Salariés							Dépenses consenties			Stagiaires			Ratio 8/3 t3 %	Heures de stage (milliers)
		Nombres	Structure par Cl. de taille %					Millions de francs	Entr. %	Sal. %	Nombres	Entr. t2 %	Sal. %			
			4											8		
1	2	3	Cl. 1	Cl. 2	Cl. 3	Cl. 4	Cl. 5	5	6	7	8	9	10	11	12	
ILE DE FRANCE	11	31 655	4 551 000	4	8	21	16	51	6 942	92	99	1 117 200	38	84	25	61 660.
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	3 360	200 000	9	21	46	16	8	132	92	97	24 100	45	74	12	1 100.
PICARDIE	22	3 649	204 000	10	22	43	16	9	142	91	97	25 600	41	71	13	1 090.
HAUTE-NORMANDIE	23	3 457	211 000	9	21	41	24	5	155	91	97	26 900	41	72	13	1 290.
CENTRE	24	4 996	271 000	10	23	47	18	2	201	94	98	34 400	33	62	13	1 480.
BASSE-NORMANDIE	25	2 459	141 000	9	23	44	12	12	96	94	98	14 700	34	54	10	610.
BOURGOGNE	26	3 481	191 000	10	23	45	14	8	132	95	98	22 600	35	62	12	1 040.
NORD	31	8 470	624 000	7	17	36	18	22	490	92	98	93 100	47	79	15	4 630.
LORRAINE	41	4 592	356 000	7	15	38	17	23	325	96	99	44 200	26	59	12	3 050.
ALSACE	42	3 579	272 000	7	16	36	22	19	223	98	100	35 800	36	62	13	1 650.
FRANCHE-COMTE	43	2 456	149 000	9	20	41	16	14	105	98	99	17 800	31	61	12	770.
PAYS DE LA LOIRE	52	5 867	365 000	8	21	43	23	5	273	93	98	47 600	37	65	13	2 410.
BRETAGNE	53	5 549	272 000	12	25	45	15	3	208	95	98	37 200	37	59	14	1 630.
POITOU-CHARENTES	54	3 162	172 000	10	23	42	12	13	147	94	98	22 200	43	68	13	1 250.
AQUITAINE	72	5 633	273 000	12	26	41	14	7	214	86	95	32 900	38	67	12	1 610.
MIDI-PYRENEES	73	4 888	234 000	12	27	42	15	4	165	93	98	24 400	30	56	10	1 270.
LIMOUSIN	74	1 454	81 000	10	21	47	13	9	55	95	99	10 500	41	70	13	470.
RHONE-ALPES	82	14 273	902 000	9	20	36	18	16	740	95	99	121 700	41	72	14	6 400.
AUVERGNE	83	2 577	178 000	8	18	32	10	32	222	96	99	26 200	37	75	15	3 150.
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	3 033	124 000	15	31	39	12	3	90	87	95	13 300	34	60	11	730.
PROV. -ALPES-C. D'AZUR	93	7 441	380 000	11	26	36	17	10	301	93	98	42 800	32	61	11	2 370.
CORSE	94	240	9 000	16	36	48	0	0	5	92	95	400	16	26	5	20.
FRANCE ENTIERE		126 331	10 161 000	7	15	31	17	30	11 363	93	98	1 835 600	37	74	18,1	99 680.

Colonne 6 Proportion de nombres d'entreprises, et : Colonne 7 de leurs salariés, ayant : consenti des dépenses autres que le versement du 15/9/80  
 " 9 " " " " 10 " " " " " eu des stagiaires

Tableau 16 - Principales données régionales - 1981 (données provisoires)

REGION  1	Entreprises  2	Salariés						Dépenses consenties			Stagiaires			Ratio 8/3 t <sub>3</sub> % 11	Heures de stage (milliers) 12	
		Nombres  3	Structure par Cl. de taille % 4					Millions de francs  5	Entr. % 6	Sal. % 7	Nombres  8	Entr. t <sub>2</sub> % 9	Sal. % 10			
			Cl. 1	Cl. 2	Cl. 3	Cl. 4	Cl. 5									
ILE DE FRANCE	11	29 719	4 103 000	4	9	21	18	48	7 544	94	99	1 043 800	37	83	25	56 580.
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	3 199	185 000	9	22	46	18	5	142	93	98	22 700	38	71	12	950.
PICARDIE	22	3 468	196 000	10	23	41	18	8	161	93	97	24 200	41	72	12	1 060.
HAUTE-NORMANDIE	23	3 309	205 000	9	20	42	25	4	173	92	98	25 500	36	68	12	1 180.
CENTRE	24	4 596	252 000	10	24	46	20	2	216	95	99	30 200	29	61	12	1 330.
BASSE-NORMANDIE	25	2 310	132 000	10	23	43	11	13	98	94	98	11 600	29	51	9	450.
BOURGOGNE	26	3 147	168 000	10	23	47	14	6	128	95	98	16 500	32	57	10	780.
NORD	31	8 177	593 000	7	17	37	19	20	536	91	98	86 000	45	78	15	4 410.
LORRAINE	41	4 429	353 000	7	15	37	16	25	374	96	99	42 700	22	56	12	3 030.
ALSACE	42	3 598	267 000	7	17	38	22	16	254	99	100	34 500	31	58	13	1 680.
FRANCHE-COMTE	43	2 306	131 000	10	21	43	17	9	97	96	99	12 400	31	59	9	610.
PAYS DE LA LOIRE	52	5 847	361 000	9	21	44	23	3	299	93	98	47 000	33	63	13	2 220.
BRETAGNE	53	5 325	266 000	11	23	49	15	2	227	95	98	35 000	36	59	13	1 550.
POITOU-CHARENTES	54	3 022	168 000	10	23	40	13	14	153	95	98	21 100	41	69	13	1 080.
AQUITAINE	72	5 013	236 000	13	27	40	14	6	212	91	96	28 700	42	67	12	1 290.
MIDI-PYRENEES	73	4 644	225 000	12	26	43	14	5	184	94	97	22 500	30	56	10	1 160.
LIMOUSIN	74	1 428	80 000	10	22	44	15	9	62	97	99	10 400	39	69	13	490.
RHONE-ALPES	82	13 474	850 000	9	20	36	19	16	798	96	99	112 800	34	67	13	5 790.
AUVERGNE	83	2 530	176 000	8	19	31	10	32	252	97	99	27 800	41	74	16	2 960.
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	3 144	137 000	15	28	39	18	0	126	95	98	16 900	32	58	12	790.
PROV. -ALPES-C. D'AZUR	93	7 048	360 000	12	25	37	18	8	314	95	98	38 500	35	61	11	2 020.
CORSE	94	207	7 000	17	37	46	0	0	4,5	92	95	200	14	27	3	12.
FRANCE ENTIERE		119 940	9 452 000	7	16	31	18	28	12 354	94	99	1 711 000	36	73	18,1	91 440.

Colonne 6 Proportion de nombres d'entreprises, et : Colonne 7 de leurs salariés, ayant consenti des dépenses autres que le versement du 15/9/81  
" 9 " " " " " " " " " eu des stagiaires

Tableau 17 - Principales masses de dépenses par Région (Millions de francs)

REGION	1980						1981 (données provisoires)						
	Fonctionnement interne	Conventions	Rémunér. stagiaires	FAF	Autres	Total	Fonctionnement interne	Conventions	Rémunér. stagiaires	FAF	Autres	Total	
	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	
ILE DE FRANCE	11	1 514	1 211	3 083	238	949	6 995	1 686	1 243	3 386	262	1 014	7 591
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	6,1	41	40	15	31	133	6,6	42	41	18	35	143
PICARDIE	22	8,8	48	42	12	32	143	9,7	53	47	14	38	162
HAUTE-NORMANDIE	23	8,6	40	47	26	35	157	9,1	41	50	34	39	174
CENTRE	24	14	53	57	33	45	202	13	58	61	38	47	217
BASSE-NORMANDIE	25	4,2	21	24	25	23	97	4,3	21	19	31	23	98
BOURGOGNE	26	8,2	34	39	23	31	135	6,4	32	33	28	30	129
NORD	31	61	127	182	30	100	500	60	137	203	41	112	553
LORRAINE	41	42	47	129	63	55	336	49	57	156	72	65	399
ALSACE	42	20	38	64	59	44	225	21	42	73	69	51	256
FRANCHE-COMTE	43	7	22	30	23	25	107	6,1	20	24	24	26	100
PAYS DE LA LOIRE	52	23	66	87	47	55	278	22	68	89	58	65	302
BRETAGNE	53	14	48	63	38	48	211	15	48	69	46	52	230
POITOU-CHARENTES	54	15	33	54	16	30	148	13	37	53	17	35	155
AQUITAINE	72	21	56	68	24	47	216	20	58	65	23	47	213
MIDI-PYRENEES	73	8,5	37	48	36	38	168	9,1	41	53	40	43	186
LIMOUSIN	74	3,2	16	18	5,5	13	56	2,9	17	21	7,3	16	64
RHONE-ALPES	82	69	189	249	92	151	750	79	193	257	119	169	817
AUVERGNE	83	36	22	123	18	36	235	42	23	131	21	42	259
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	5,5	24	26	15	21	92	7,5	33	33	24	30	127
PROV. ALPES-C. D'AZUR	93	26	77	90	44	67	304	24	84	88	51	70	317
CORSE	94	0,2	0,6	0,9	2,3	1,2	5,2	0,3	0,5	0,5	2,2	1,6	4,6
FRANCE ENTIERE		1 915	2 251	4 564	885	1 878	11 493	2 106	2 350	4 953	1 038	2 049	12 496

Col. 6 = Total, y compris subventions perçues

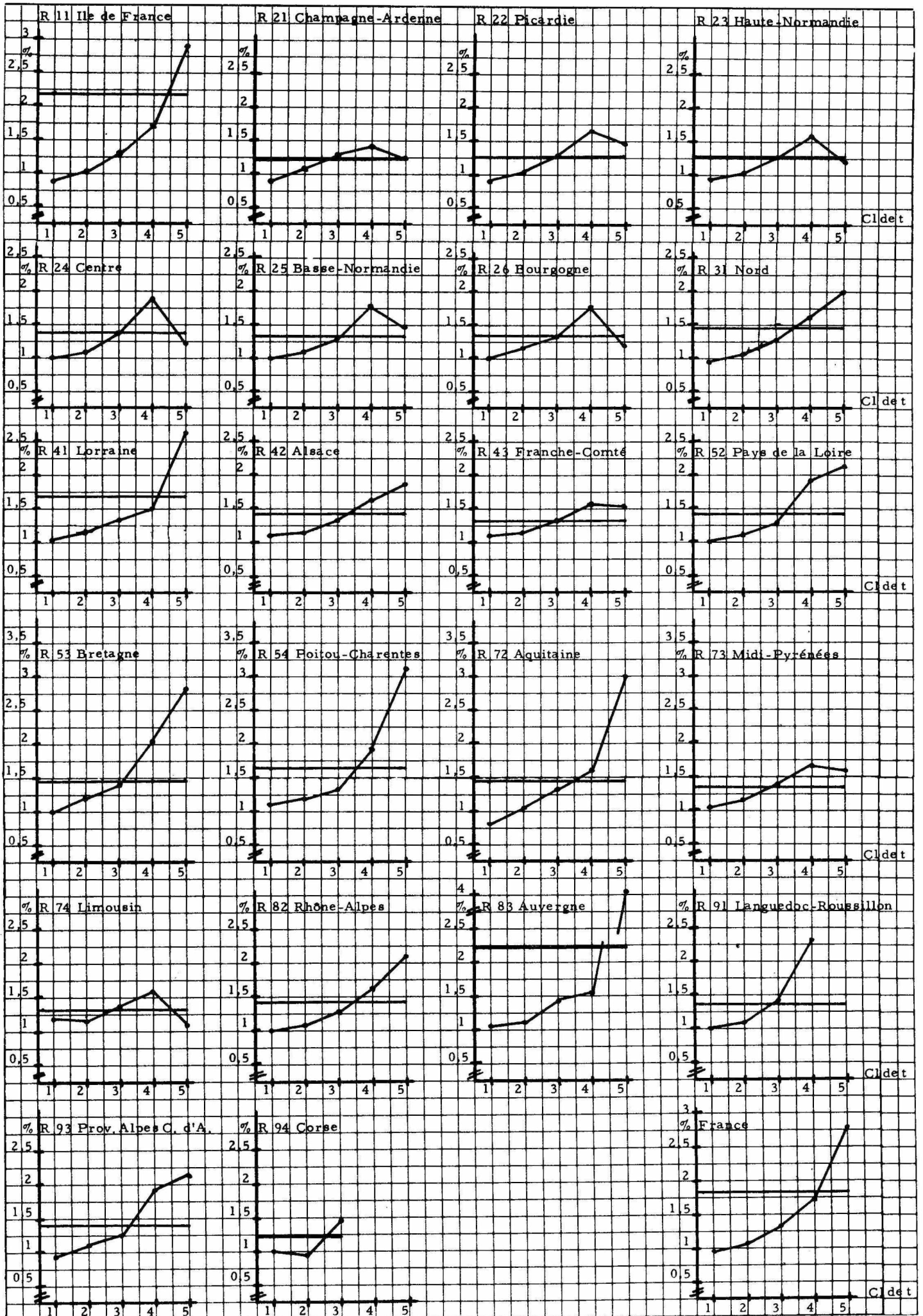
Tableau 18 - Taux de participation financière t<sub>1</sub> %, par Région

(1981 : données provisoires)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 salariés et plus		TOTAL		
	Année	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981
REGION													
ILE DE FRANCE	11	0,9	0,9	1,05	1,05	1,32	1,32	1,73	1,73	2,92	3,22	2,19	2,31
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	0,9	0,9	1,1	1,15	1,29	1,28	1,43	1,45	1,24	1,11	1,24	1,24
PICARDIE	22	0,95	0,9	1,05	1,05	1,29	1,31	1,66	1,70	1,46	1,49	1,29	1,31
HAUTE-NORMANDIE	23	0,95	0,9	1,05	1,2	1,26	1,27	1,60	1,55	1,20	1,15	1,28	1,30
CENTRE	24	1,0	0,95	1,1	1,1	1,36	1,37	1,87	1,88	1,23	1,30	1,37	1,38
BASSE-NORMANDIE	25	1,0	0,9	1,1	1,0	1,28	1,28	1,77	1,49	1,48	1,67	1,31	1,26
BOURGOGNE	26	1,0	1,0	1,15	1,1	1,34	1,28	1,76	1,72	1,20	1,27	1,31	1,29
NORD	31	0,95	0,95	1,05	1,05	1,27	1,27	1,61	1,53	2,0	2,27	1,46	1,48
LORRAINE	41	1,05	1,1	1,15	1,35	1,32	1,32	1,50	1,48	2,63	2,46	1,66	1,68
ALSACE	42	1,1	1,25	1,15	1,15	1,33	1,32	1,63	1,71	1,68	1,72	1,43	1,45
FRANCHE-COMTE	43	1,1	1,15	1,15	1,15	1,34	1,34	1,56	1,30	1,53	1,38	1,34	1,29
PAYS DE LA LOIRE	52	1,0	1,0	1,1	1,1	1,28	1,31	1,92	1,79	2,12	1,96	1,43	1,39
BRETAGNE	53	1,0	1,05	1,2	1,1	1,40	1,39	2,05	1,97	2,84	3,36	1,46	1,44
POITOU-CHARENTES	54	1,1	1,0	1,2	1,05	1,33	1,29	1,94	1,95	3,11	2,59	1,62	1,52
AQUITAINE	72	0,8	0,9	1,05	1,05	1,33	1,30	1,60	1,79	2,99	3,01	1,44	1,46
MIDI-PYRENEES	73	1,05	0,95	1,15	1,1	1,40	1,36	1,65	1,74	1,59	1,75	1,35	1,35
LIMOUSIN	74	1,2	1,0	1,15	1,15	1,39	1,39	1,57	1,79	1,10	1,10	1,33	1,34
RHONE-ALPES	82	1,0	0,95	1,1	1,1	1,28	1,26	1,61	1,56	2,10	2,19	1,44	1,42
AUVERGNE	83	1,05	1,15	1,1	1,1	1,41	1,40	1,52	1,82	4,04	4,00	2,29	2,31
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	1,0	1,05	1,1	1,1	1,41	1,48	2,33	2,25	*	*	1,36	1,48
PROV. -ALPES-C. D'AZUR	93	0,95	0,95	1,1	1,1	1,25	1,35	1,94	1,81	2,14	2,15	1,39	1,39
CORSE	94	1,0	1,05	0,95	1,0	1,48	1,26	-	-	-	-	1,24	1,13
FRANCE ENTIERE		0,96	0,97	1,09	1,09	1,32	1,32	1,72	1,71	2,78	3,03	1,83	1,87

La Région 91 LANGUEDOC-ROUSSILLON ne comportant qu'une entreprise de la classe 5, les données correspondantes ne sont pas fournies.

Tableau 19 - Taux de participation financière t<sub>1</sub> en 1980, par Région



**Tableau 20 - Nombre de stagiaires (St) et d'heures de stage, en milliers (KH) par Région  
selon le niveau de qualification initial des stagiaires**

1980

REGION	NIVEAU	KH St	Manoeuvres Ouvriers spécial.		Ouvriers qualifiés Employés qual.		Agents de maistr. Agents techniques Techniciens		Ingénieurs Cadres		TOTAL
ILE DE FRANCE	11	KH St	7 660. 128 300		26 740. 500 400		17 910. 302 600		9 350. 185 900		61 660. 1 117 200
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	KH St	320. 5 300		440. 10 600		210. 4 800		130. 3 400		1 100. 24 100
PICARDIE	22	KH St	230. 5 200		470. 11 000		210. 4 900		180. 4 500		1 090. 25 600
HAUTE-NORMANDIE	23	KH St	250. 4 400		660. 13 500		220. 5 000		160. 4 000		1 290. 26 900
CENTRE	24	KH St	320. 6 000		650. 16 200		260. 6 200		250. 6 000		1 480. 34 400
BASSE-NORMANDIE	25	KH St	150. 2 800		260. 6 900		120. 3 000		80. 2 000		610. 14 700
BOURGOGNE	26	KH St	270. 4 700		450. 10 400		190. 4 300		130. 3 200		1 040. 22 600
NORD	31	KH St	1 440. 23 500		1 990. 39 400		740. 18 300		460. 11 900		4 630. 93 100
LORRAINE	41	KH St	950. 8 000		1 340. 22 200		530. 8 700		230. 5 300		3 050. 44 200
ALSACE	42	KH St	270. 5 400		790. 16 800		340. 7 600		250. 6 000		1 650. 35 800
FRANCHE-COMTE	43	KH St	190. 2 700		290. 8 000		170. 4 300		120. 2 800		770. 17 800
PAYS DE LA LOIRE	52	KH St	630. 9 000		1 060. 22 600		470. 10 000		250. 6 000		2 410. 47 600
BRETAGNE	53	KH St	420. 8 100		670. 16 700		310. 6 700		230. 5 700		1 630. 37 200
POITOU-CHARENTES	54	KH St	180. 3 100		710. 11 700		200. 4 000		160. 3 400		1 250. 22 200
AQUITAINE	72	KH St	300. 5 000		670. 15 100		360. 7 200		280. 5 600		1 610. 32 900
MIDI-PYRENEES	73	KH St	250. 3 900		580. 10 800		270. 5 700		170. 4 000		1 270. 24 400
LIMOUSIN	74	KH St	110. 2 200		180. 4 600		120. 2 500		60. 1 200		470. 10 500
RHONE-ALPES	82	KH St	1 090. 18 300		2 950. 54 600		1 500. 28 300		860. 20 500		6 400. 121 700
AUVERGNE	83	KH St	1 260. 8 100		650. 9 600		1 070. 6 000		170. 2 500		3 150. 26 200
LANGUEDOC-ROUSS.	91	KH St	210. 2 400		320. 6 700		120. 2 300		80. 1 900		730. 13 300
PROV. -ALPES-C. D'A.	93	KH St	640. 6 400		1 020. 20 900		370. 7 900		340. 7 600		2 370. 42 800
CORSE	94	KH St	3. 30		8. 250		3. 70		7. 80		21. 430
FRANCE ENTIERE		KH St	17 140. 262 800		42 900. 828 900		25 690. 450 400		13 950. 293 500		99 680. 1 835 600

Tableau 20 - Nombre de stagiaires (St) et d'heures de stage, en milliers (KH) par Région selon le niveau de qualification initial des stagiaires

1981 (provisoire)

REGION	NIVEAU	KH St	Manoeuvres		Ouvriers qualifiés		Agents de maotr.		Ingénieurs		TOTAL
			Ouvriers spécial.		Employés qual.		Agents techniques		Cadres		
ILE DE FRANCE	11	KH St	6 940. 111 600		24 070. 468 700		16 820. 291 300		8 750. 172 200		56 580. 1 043 800
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	KH St	210. 4 900		420. 10 200		180. 4 300		140. 3 300		950. 22 700
PICARDIE	22	KH St	160. 4 000		470. 10 700		250. 5 100		180. 4 400		1 060. 24 200
HAUTE-NORMANDIE	23	KH St	230. 4 500		570. 12 800		210. 4 700		170. 3 500		1 180. 25 500
CENTRE	24	KH St	220. 4 000		640. 15 300		240. 5 600		230. 5 300		1 330. 30 200
BASSE-NORMANDIE	25	KH St	80. 2 400		220. 5 300		90. 2 200		60. 1 700		450. 11 600
BOURGOGNE	26	KH St	200. 3 100		320. 7 500		150. 3 300		110. 2 600		780. 16 500
NORD	31	KH St	1 500. 23 500		1 740. 33 800		720. 16 800		450. 11 900		4 410. 86 000
LORRAINE	41	KH St	720. 7 600		1 470. 21 500		630. 8 900		210. 4 700		3 030. 42 700
ALSACE	42	KH St	260. 4 400		780. 16 200		410. 8 100		230. 5 800		1 680. 34 500
FRANCHE-COMTE	43	KH St	120. 1 800		300. 6 000		120. 2 800		70. 1 800		610. 12 400
PAYS DE LA LOIRE	52	KH St	510. 8 000		990. 22 800		480. 10 100		240. 6 100		2 220. 47 000
BRETAGNE	53	KH St	360. 7 400		650. 16 100		320. 6 000		220. 5 500		1 550. 35 000
POITOU-CHARENTES	54	KH St	170. 3 200		620. 10 900		150. 3 700		140. 3 300		1 080. 21 100
AQUITAINE	72	KH St	190. 4 400		550. 12 900		320. 6 600		230. 4 800		1 290. 28 700
MIDI-PYRENEES	73	KH St	150. 3 000		590. 10 300		250. 5 100		170. 4 100		1 160. 22 500
LIMOUSIN	74	KH St	130. 2 000		190. 4 400		110. 2 600		60. 1 400		490. 10 400
RHONE-ALPES	82	KH St	800. 16 200		2 770. 50 800		1 410. 26 700		810. 19 100		5 790. 112 800
AUVERGNE	83	KH St	1 050. 8 100		620. 9 800		1 100. 6 900		190. 3 000		2 960. 27 800
LANGUEDOC-ROUSS.	91	KH St	140. 1 600		390. 9 400		140. 2 900		120. 3 000		790. 16 900
PROV. -ALPES-C. D'A.	93	KH St	390. 5 900		1 010. 19 600		340. 6 600		280. 6 400		2 020. 38 500
CORSE	94	KH St	4. 20		4. 120		2. 40		2. 50		12. 230
FRANCE ENTIERE		KH St	14 530. 231 800		39 410. 775 200		24 440. 430 100		13 060. 273 900		91 440. 1 711 000



Tableau 21 - Principales données départementales - 1980

Département		Entreprises	Salariés	Dépenses millions de F.	Taux de p. financière t <sub>1</sub> %	Nombre de stagiaires	Ratio 6/3 t <sub>3</sub> %	Heures de stage (milliers)
1		2	3	4	5	6	7	8
AIN	01	1 143	60 400	40.	1,22	5 900	10	260.
AISNE	02	1 209	63 100	43.	1,27	7 100	11	360.
ALLIER	03	766	34 900	24.	1,31	3 600	10	180.
ALPES DE HAUTE PROVENCE	04	202	6 900	6,4	1,72	900	13	50.
HAUTES ALPES	05	226	7 800	5,8	1,30	500	6	21.
ALPES MARITIMES	06	1 860	76 800	59.	1,30	8 100	11	450.
ARDECHE	07	490	24 200	16.	1,24	3 000	12	110.
ARDENNES	08	655	35 100	23.	1,23	3 300	9	160.
ARIEGE	09	264	12 400	8,3	1,27	800	6	40.
AUBE	10	809	54 700	33.	1,21	6 400	12	350.
AUDE	11	438	15 400	9,3	1,27	1 100	7	80.
AVEYRON	12	551	25 800	19,5	1,53	3 100	12	140.
BOUCHES-DU-RHONE	13	3 273	208 800	172.	1,44	26 200	13	1 510.
CALVADOS	14	1 133	69 400	48.	1,30	7 500	11	290.
CANTAL	15	226	9 500	5,7	1,22	1 100	12	50.
CHARENTE	16	680	40 700	28.	1,27	4 400	11	220.
CHARENTE-MARITIME	17	956	42 600	30.	1,39	5 100	12	250.
CHER	18	597	32 600	25.	1,49	4 400	13	230.
CORREZE	19	506	21 900	14.	1,27	1 900	9	120.
CORSE	20	240	9 000	5,2	1,24	400	4	21.
COTE D'OR	21	1 127	65 100	49.	1,40	7 400	11	330.
COTES-DU-NORD	22	966	41 200	33.	1,56	5 700	14	290.
CREUSE	23	190	6 700	4,9	1,46	700	10	40.
DORDOGNE	24	720	32 000	17,3	1,14	2 800	9	150.
DOUBS	25	1 086	70 600	53.	1,45	9 400	13	420.
DROME	26	1 092	61 000	47.	1,37	7 300	12	380.
EURE	27	778	44 700	32.	1,30	5 800	13	280.
EURE-ET-LOIR	28	818	39 800	32.	1,42	4 600	12	200.
FINISTERE	29	1 750	93 300	73.	1,48	12 300	13	500.
GARD	30	914	41 600	28.	1,26	4 500	11	260.
HAUTE-GARONNE	31	1 676	93 100	72.	1,37	12 000	13	620.
GERS	32	287	12 000	7,5	1,21	900	8	60.
GIRONDE	33	2 391	115 900	81.	1,27	12 900	11	630.
HERAULT	34	1 060	46 500	40.	1,56	5 900	13	320.
ILLE-ET-VILAINE	35	1 604	82 400	65.	1,47	12 900	16	550.
INDRE	36	548	27 700	15,9	1,17	2 300	8	100.

Tableau 21 - Principales données départementales - 1980  
(Suite)

Département	Entreprises	Salariés	Dépenses millions de F.	Taux de p. financière t <sub>1</sub> %	Nombre de stagiaires	Ratio 6/3 t <sub>3</sub> %	Heures de stage (milliers)	
1	2	3	4	5	6	7	8	
INDRE-ET-LOIRE	37	1 083	57 200	40.	1,36	7 900	14	320.
ISERE	38	2 208	147 200	131.	1,53	23 700	16	1 320.
JURA	39	730	37 200	26.	1,24	4 200	11	150.
LANDES	40	585	26 400	18,2	1,29	3 300	13	140.
LOIR-ET-CHER	41	638	37 000	27.	1,30	4 600	12	190.
LOIRE	42	2 154	140 100	122.	1,58	17 800	13	1 100.
HAUTE-LOIRE	43	446	21 100	13,2	1,29	1 600	8	90.
LOIRE-ATLANTIQUE	44	1 996	124 800	97.	1,39	16 400	13	920.
LOIRET	45	1 323	78 700	64.	1,41	11 200	14	480.
LOT	46	254	13 800	11,7	1,64	1 600	12	120.
LOT-ET-GARONNE	47	608	27 800	18,3	1,30	3 400	12	160.
LOZERE	48	99	3 200	2,1	1,26	200	6	14.
MAINE-ET-LOIRE	49	1 556	93 600	60.	1,30	10 400	11	510.
MANCHE	50	732	40 300	27.	1,26	3 800	9	160.
MARNE	51	1 375	78 600	57.	1,27	10 500	13	460.
HAUTE-MARNE	52	523	31 800	20.	1,20	4 100	13	150.
MAYENNE	53	479	24 800	22.	1,69	3 500	14	130.
MEURTHE-ET-MOSELLE	54	1 260	98 800	81.	1,45	12 000	12	670.
MEUSE	55	412	25 400	18,2	1,41	3 100	12	190.
MORBIHAN	56	1 233	55 300	38.	1,34	6 700	12	310.
MOSELLE	57	1 982	165 400	188.	1,97	23 700	14	1 960.
NIEVRE	58	415	21 000	14,3	1,29	3 000	14	160.
NORD	59	5 898	475 700	392.	1,51	74 400	16	3 710.
OISE	60	1 339	80 100	60.	1,29	10 700	13	440.
ORNE	61	598	31 900	22.	1,40	3 400	11	170.
PAS-DE-CALAIS	62	2 581	151 100	105.	1,28	19 700	13	980.
PUY-DE-DOME	63	1 144	113 000	180.	2,79	19 800	18	2 830.
PYRENEES-ATLANTIQUES	64	1 332	71 300	80.	1,85	10 700	15	550.
HAUTES-PYRENEES	65	461	21 200	13,3	1,22	2 100	10	100.
PYRENEES-ORIENTALES	66	546	19 900	15,4	1,43	2 400	12	130.
BAS-RHIN	67	2 252	175 800	142.	1,42	23 400	13	990.
HAUT-RHIN	68	1 329	96 600	82.	1,44	12 800	13	680.
RHONE	69	4 785	348 700	299.	1,45	50 100	14	2 630.
HAUTE-SAONE	70	421	25 400	15,6	1,24	2 000	8	100.
SAONE-ET-LOIRE	71	1 204	66 500	42.	1,20	8 200	12	350.
SARTHE	72	832	66 300	55.	1,53	11 000	17	560.

Tableau 21 - Principales données départementales - 1980  
(Suite)

Département	Entreprises	Salariés	Dépenses millions de F.	Taux de p. financière t <sub>1</sub> %	Nombre de stagiaires	Ratio 6/3 t <sub>3</sub> %	Heures de stage (milliers)	
1	2	3	4	5	6	7	8	
SAVOIE	73	909	47 000	37.	1,40	5 900	13	290.
HAUTE-SAVOIE	74	1 497	75 800	59.	1,29	9 500	13	440.
VILLE DE PARIS	75	14 756	2 758 900	4 972.	2,56	812 700	29	45 610.
SEINE-MARITIME	76	2 684	165 800	123.	1,27	21 000	13	1 020.
SEINE-ET-MARNE	77	1 604	87 700	78.	1,46	12 000	14	640.
YVELINES	78	1 919	151 100	131.	1,31	21 300	14	1 020.
DEUX-SEVRES	79	778	53 500	64.	2,21	8 100	15	570.
SOMME	80	1 106	60 500	41.	1,31	8 200	14	320.
TARN	81	1 045	42 700	27.	1,25	3 100	7	150.
TARNE-ET-GARONNE	82	360	14 500	8,8	1,27	1 000	7	40.
VAR	83	989	43 200	34.	1,35	4 500	10	250.
VAUCLUSE	84	976	39 300	28.	1,31	3 800	10	180.
VENDEE	85	1 000	55 100	39.	1,44	6 200	11	280.
VIENNE	86	752	35 400	26.	1,42	4 800	14	230.
HAUTE-VIENNE	87	763	53 000	36.	1,31	7 800	15	320.
VOSGES	88	949	65 800	39.	1,23	5 300	8	243.
YONNE	89	739	38 000	27.	1,34	3 900	10	210.
TERRITOIRE-DE-BELFORT	90	233	15 600	11,1	1,29	2 100	13	110.
ESSONNE	91	1 598	138 700	197.	2,19	26 100	19	1 010.
HAUTS-DE-SEINE	92	4 603	948 000	1 183.	1,71	187 300	20	10 620.
SEINE-SAINT-DENIS	93	2 699	204 000	154.	1,20	26 100	13	1 070.
VAL-DE-MARNE	94	3 014	200 600	167.	1,31	24 100	12	1 240.
VAL D'OISE	95	1 471	76 600	70.	1,41	10 600	14	520.

Tableau 22 - Taux de réponse par secteur, en % - 1980  
(effectifs des salariés des entreprises ayant remis une déclaration 2483/  
effectifs théoriques)

	T	%		T	%
Ind. viande et lait	02	95*	Commerce de gros aliment.	25	104
Autres ind. agric. et alim.	03	93	Commerce de gros non aliment.	26	94
Prod. de combustibles minér. solides et cokéfaction	04	100	Commerce de détail aliment.	27	99
Prod. de pétrole et gaz nat.	05	115	Commerce de détail non aliment.	28	89
Eau, gaz, électricité	06	87	Réparation et commerce de l'automobile	29	83
Sidérurgie	07	92	Hôtels, cafés, restaurants	30	76
Métaux non ferreux	08	108	Transports	31	98
Mat. constr., minerais div.	09	89	Services marchands aux entr.	33	81
Ind. du verre	10	96	Services marchands aux part.	34	76
Chimie	11	94	Location, créd. bafl immob.	35	///
Parachimie	12	92	Assurances	36	99
Fonderie et travail des métaux	13	92	Organismes financiers	37	95
Construction mécanique	14	94	Services non marchands	38	92
Const. électri. et électronique	15	89			
Const. véhicules auto et autres mat. de transp. terr.	16	98	<u>Récapitulatif</u>		
Const. navale et aéronaut., armement	17	90	Energie	04, 05, 06	94
Ind. textile et de l'habillement	18	89	Industries extractives et de transformation	02, 03 07 à 23	92
Ind. du cuir et de la chaussure	19	91	Ind. mise en oeuvre bât., génie civil et agricole	24	84
Ind. du bois, de l'ameublement, ind. diverses	20	90	Commerces	25 à 28	95
Ind. du papier-carton	21	84	Transports	31	98
Imprimerie, presse, édition	22	90	Services	29, 30, 33, 34, 38	82
Ind. du caoutchouc, transf. des matières plastiques	23	88	Assurances, organismes financiers	36, 37	96
Ind. mise en oeuvre bâtiment, génie civil et agricole	24	84	Total		90
* Estimation					

**Tableau 23 - Comparaison du champ des statistiques de l'INSEE (Description des entreprises françaises selon leur taille et leur secteur d'activité en 1979) et des déclarations 2483 de 1979**

Année 1979

Secteurs d'activité			Nombres d'entreprises											
			Classe 1 10 à 19 sal.		Classe 2 20 à 49 sal.		Classe 3 50 à 499 sal.		Classe 4 500 à 1 999 sal.		Classe 5 2 000 sal. ou plus		TOTAL	
U	T		INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483
02	02, 03	Industries agricoles et alimentaires	2 163	1 504	1 707	1 755	1 035	1 120	89	101	22	22	5 016	4 502
03	04, 05, 06	Energie	69	52	90	85	74	67	9	11	13	14	255	229
04	07, 08, 09, 10 11, 13, 21, 23	Industrie des biens intermédiaires	4 422	3 558	4 748	4 602	3 031	2 814	305	279	80	78	12 586	11 331
05 A et B	14, 15, 17	Industrie des biens d'équipement professionnels et ménagers	2 409	1 861	2 956	2 858	2 148	2 053	259	239	83	82	7 855	7 093
05 C	16	Matériel de transport terrestre	192	168	298	292	287	279	63	67	28	27	868	833
06	12, 18, 19, 20, 22	Industrie des biens de consommation courante	5 914	4 602	6 446	6 087	4 146	3 949	305	295	27	26	16 838	14 959
07	24	Bâtiment, génie civil et agricole	12 135	8 245	8 768	7 823	3 263	2 859	160	145	34	33	24 360	19 105
08	25, 26, 27, 28	Commerce	15 883	12 554	10 706	10 348	3 732	3 440	208	192	63	66	30 592	26 600
09	31, 32	Transports, Télécom. (P et T exclus)	2 888	2 242	2 500	2 398	1 031	998	79	77	19	19	6 517	5 734
10	29, 30, 33, 34	Services marchands sauf 82,83,84,85	11 949	9 676	8 544	8 191	3 788	3 060	204	182	33	37	24 518	21 146
11	35	Location, crédit bail immobilier	833	139	505	147	229	111	5	3	1	0	1 573	400
12	36	Assurances	24	66	39	113	96	169	30	30	14	16	203	394
13	37	Organismes financiers	145	245	151	313	235	338	118	119	21	22	670	1 037
U2 à 13		TOTAL	59 026	44 912	47 458	45 012	23 095	21 257	1 834	1 740	438	442	131 851	113 363
		%		76		95		92		95		100		86

Tableau 24 - Principales données sectorielles - 1980

SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE	Entreprises	Salariés							Dép. consenties		Stagiaires		Ratio 7/3 t <sub>3</sub> %	Heures de stage (milliers)	Ratio 10/3 (heures)
		Nombres	Structures par Cl. de taille %					Millions de francs	Entr. %	Nombres	Entr. t <sub>2</sub> %				
			Cl. 1	Cl. 2	Cl. 3	Cl. 4	Cl. 5								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11					
Agriculture, sylviculture, pêche	T 01	2 377	92 000	18	29	30	4	19	63	82	21 400	33	23	500.	5,4
Industrie de la viande et du lait	T 02	1 554	165 000	3	13	39	27	18	116	94	25 400	43	15	820.	5
Autres industries alimentaires	T 03	2 957	237 000	7	15	35	24	19	198	90	38 200	43	16	1 370.	5,8
Prod. de combustibles minéraux solides et cokéfaction	T 04	9	64 000	-	-	-	2	98	182	100	30 000	78	47	2 120.	33,4
Prod. de pétrole et gaz naturel	T 05	60	44 000	-	2	5	2	91	162	98	18 700	73	43	1 150.	26,3
Prod. et distr. d'électricité, distr. de gaz et eau	T 06	157	142 000	-	1	5	5	89	611	95	56 800	76	40	4 320.	30,5
Prod. minerais-métaux ferreux, prem. transform. de l'acier	T 07	231	158 000	-	1	12	15	72	185	98	29 100	63	19	2 060.	13,1
Prod. minerais, métaux et demi-produits non ferreux	T 08	164	70 000	1	2	15	29	53	106	98	20 800	66	30	1 000.	14,3
Prod. matériaux de construct. et minéraux divers	T 09	2 143	153 000	7	19	34	23	17	134	95	21 500	42	14	1 020.	6,7
Industrie du verre	T 10	297	62 000	3	6	14	20	57	59	89	12 100	36	20	640.	10,4
Chimie de base, prod. fils et fibres artificiels et synthét.	T 11	435	139 000	1	3	19	14	63	221	97	34 500	63	25	2 040.	14,7
Parachimie et ind. pharmaceut.	T 12	1 004	166 000	2	6	37	36	19	237	97	42 700	60	26	1 960.	11,8
Fonderie et travail des métaux	T 13	5 804	416 000	7	19	43	14	17	289	94	43 300	39	10	2 220.	5,3
Construction mécanique	T 14	4 805	431 000	5	15	41	24	15	349	95	57 300	47	13	2 990.	6,9
Construction élect. et électron.	T 15	2 031	500 000	1	5	20	20	54	596	94	96 200	53	19	5 990.	12
Constr. véhicules auto et autres mat. de transport terrestre	T 16	823	488 000	-	2	10	11	77	524	96	88 100	50	18	6 120.	12,5
Constr. navale et aéron., armem.	T 17	333	147 000	1	2	11	17	69	169	95	29 100	61	20	1 720.	11,8
Ind. textile et de l'habillement	T 18	5 290	455 000	4	15	50	20	11	237	91	42 200	39	9	2 880.	6,3
Ind. du cuir et de la chaussure	T 19	1 080	98 000	4	14	51	22	9	49	89	9 300	38	10	560.	5,6
Ind. du bois, de l'ameublement, ind. diverses	T 20	4 582	252 000	9	25	49	14	3	138	93	20 000	35	8	850.	3,4
Ind. du papier-carton	T 21	838	101 000	3	10	48	24	15	76	93	15 400	52	15	540.	5,3
Imprimerie, presse, édition	T 22	2 790	164 000	9	22	43	22	4	154	96	17 100	38	10	1 010.	6,2
Ind. du caoutchouc, transf. des matières plastiques	T 23	1 452	202 000	3	10	28	16	43	245	95	33 200	45	16	3 340.	16,5

Colonne 6 : Pourcentages des nombres d'entreprises ayant eu des dépenses autres que le versement du 15/9/80

" 8 : " " " " " des stagiaires

Tableau 24 - Principales données sectorielles - 1980 (suite)

SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE	Entreprises	Salariés						Dép. consenties		Stagiaires		Ratio 7/3 t3 %	Heures de stage (milliers)	Ratio 10/3 (heures)
		Nombres	Structures par Cl. de taille %					Millions de francs	Entr. %	Nombres	Entr. t2 %			
			4											
1	2	3	Cl. 1	Cl. 2	Cl. 3	Cl. 4	Cl. 5	5	6	7	8	9	10	11
Ind. mise en oeuvre bâtiment, génie civil et agricole T 24	18 829	943 000	12	25	34	14	15	552	97	28 800	14	3	1 380.	1,5
Commerce de gros alimentaire T 25	5 056	213 000	15	29	42	7	7	139	92	23 200	36	11	790.	3,7
Commerce de gros non alimentaire T 26	11 687	521 000	14	28	38	13	7	456	94	75 200	43	14	3 110.	6
Commerce de détail alimentaire T 27	2 954	313 000	5	12	18	17	48	187	91	53 500	29	17	1 560.	5
Commerce de détail non alimentaire T 28	6 911	292 000	19	23	24	14	20	163	89	41 700	32	14	1 230.	4,2
Réparation et commerce de l'auto. T 29	4 825	180 000	16	36	36	2	10	130	97	33 300	60	18	1 090.	6,1
Hôtels-café-restaurants T 30	3 815	153 000	19	27	25	7	22	81	86	16 900	15	11	490.	3,2
Transports T 31	5 780	686 000	5	11	20	9	55	1 672	93	274 000	43	40	14 980.	21,8
Services marchands aux entrepr. T 33	10 567	586 000	11	21	37	16	15	603	91	96 500	46	16	4 570.	7,8
Services marchands aux particul. T 34	7 294	476 000	7	20	45	20	8	290	88	37 800	31	8	2 450.	5,1
Location et crédit-bail immobilier T 35	395	25 000	7	18	63	12	0	15	90	2 600	37	10	90.	3,5
Assurances T 36	395	142 000	1	3	19	22	55	273	98	57 600	72	41	3 110.	21,9
Organismes financiers T 37	1 054	368 000	1	3	16	30	50	991	100	191 200	75	52	9 750.	26,5
Services non marchands T 38	5 479	515 000	4	14	43	20	19	709	95	100 400	54	20	7 800.	15,2
TOTAL	126 331	10 161 000	7	15	31	17	30	11 363	93	1 835 600	37	18,1	99 680.	9,8

Colonne 6 : Pourcentages des nombres d'entreprises ayant eu des dépenses autres que le versement du 15/9/80  
 " 8 : " " " " " des stagiaires

Tableau 25 - Répartition des secteurs selon leur taux de participation financière t1  
 et le pourcentage de salariés ayant suivi des stages t3  
 1980 1981

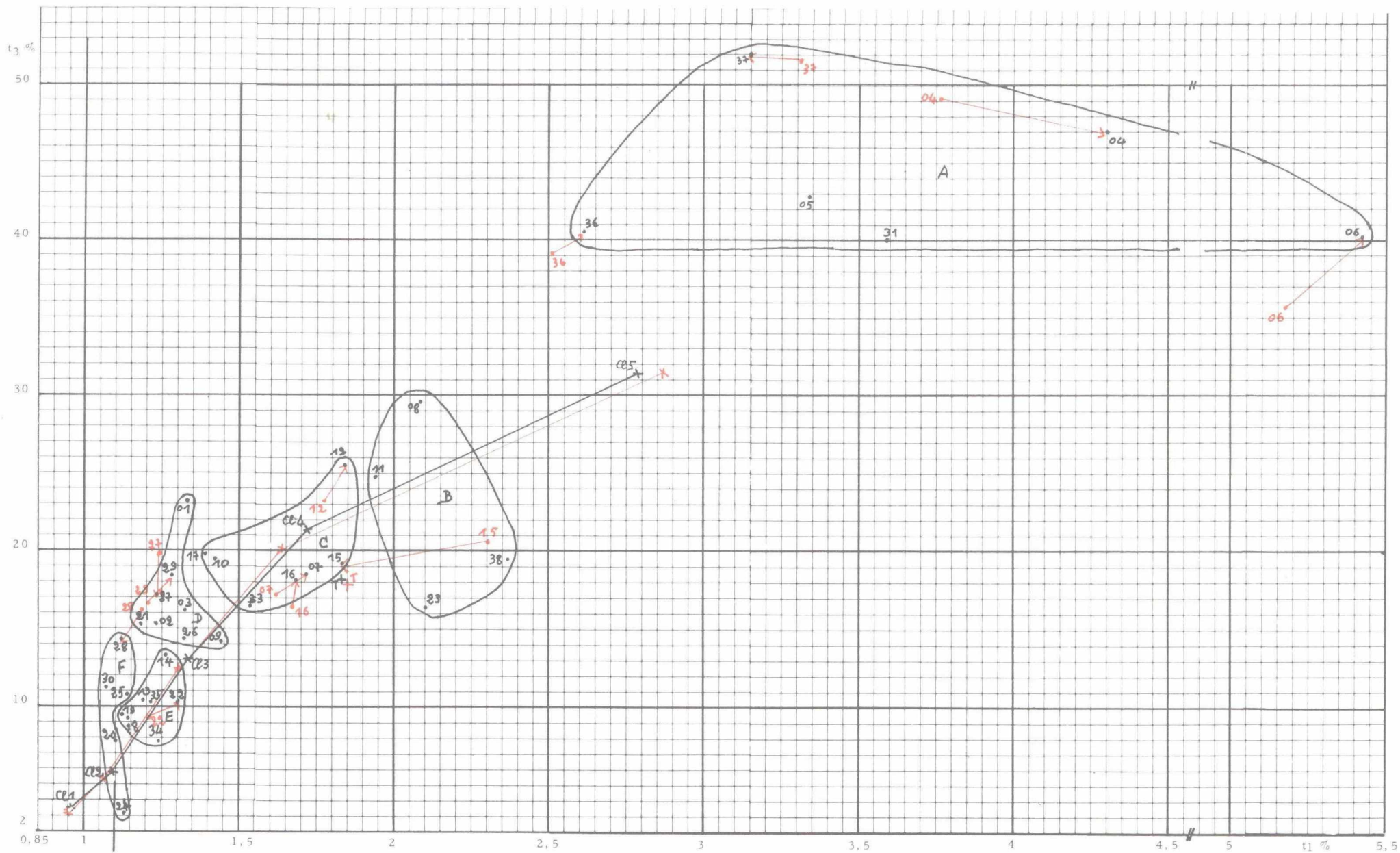




Tableau 26 - Répartition des secteurs selon la durée moyenne des stages  
et le pourcentage de salariés ayant suivi des stages t<sub>3</sub>

1980 1981

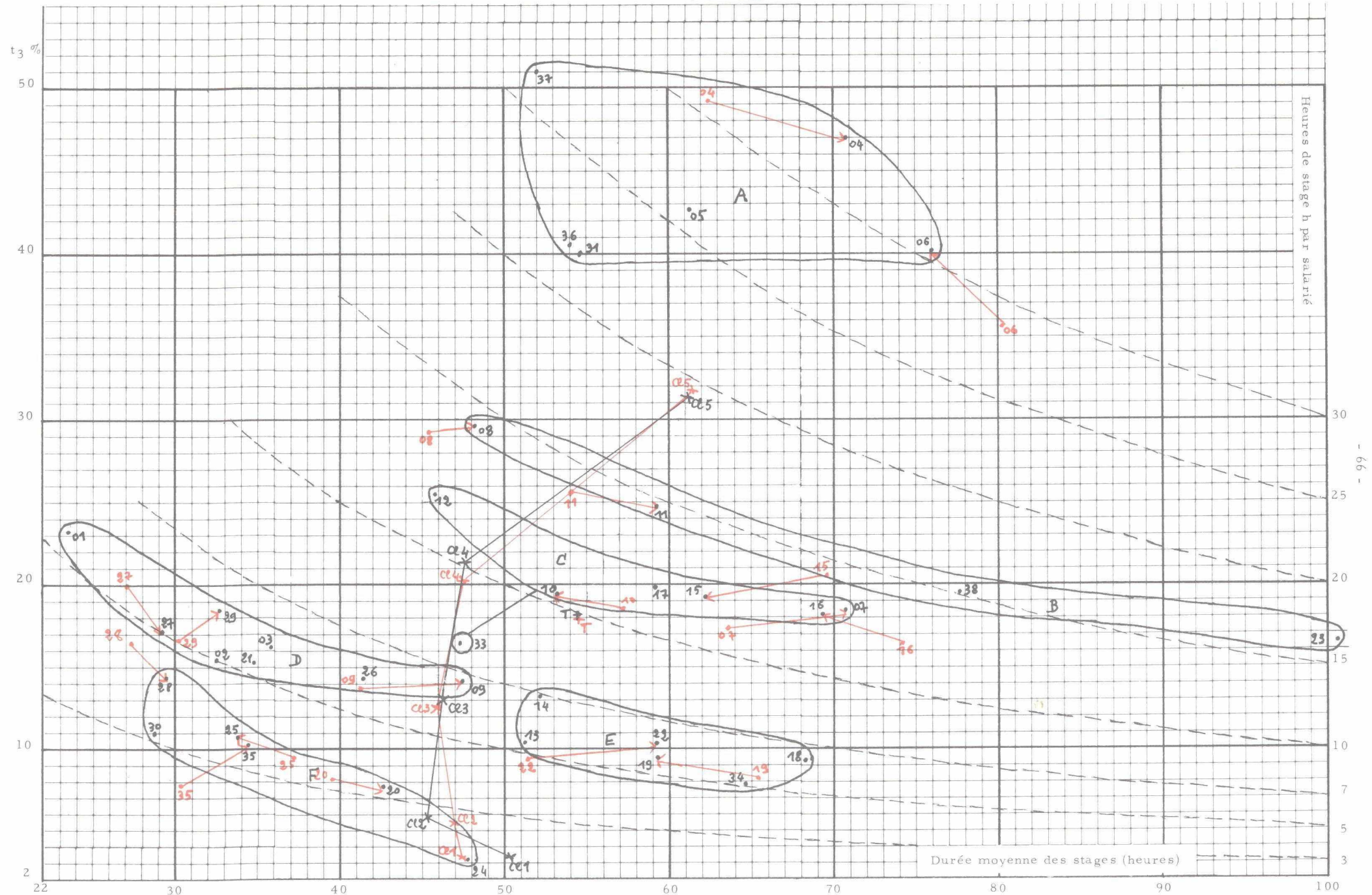


Tableau 27 - Taux de participation financière t<sub>1</sub> % selon le secteur d'activité économique  
et la classe de taille - 1980

SECTEUR		1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés et plus	TOTAL
Agriculture, sylviculture, pêche	T 01	0,95	1,0	1,17	1,3	*	1,33
Industries de la viande et du lait	T 02	0,95	1,1	1,12	1,22	1,56	1,23
Autres industries alimentaires	T 03	0,9	1,05	1,18	1,41	1,68	1,32
Prod. de combustibles minéraux solides et cokéfaction	T 04	-	-	-	*	4,37	4,3
Prod. de pétrole et gaz naturel	T 05	-	-	2,23	*	3,47	3,34
Prod. et distr. d'électricité, distr. de gaz et eau	T 06	-	-	1,7	1,85	5,9	5,42
Prod. minerais-métaux ferreux, première transformation de l'acier	T 07	-	-	1,25	1,43	1,85	1,72
Prod. minerais, métaux et demi-produits non ferreux	T 08	-	-	1,46	2,09	2,25	2,08
Prod. matériaux de construction et minéraux divers	T 09	0,95	1,1	1,19	1,38	2,33	1,44
Industrie du verre	T 10	-	0,85	1,29	1,27	1,55	1,42
Chimie de base, prod. fils et fibres arti- ficiels et synthétiques	T 11	-	1,15	1,35	1,54	2,23	1,94
Parachimie et ind. pharmaceutique	T 12	0,8	1,55	1,48	1,82	2,69	1,84
Fonderie et travail des métaux	T 13	0,9	1,05	1,17	1,24	1,43	1,19
Construction mécanique	T 14	0,9	1,1	1,15	1,51	1,44	1,26
Construction électrique et électronique	T 15	0,9	1,1	1,28	1,64	2,14	1,83
Constr. véhicules auto et autres mat. de transport terrestre	T 16	0,8	0,95	1,17	1,27	1,8	1,68
Constr. navale et aéronautique, armement	T 17	-	0,95	1,19	1,23	1,45	1,38
Ind. textile et de l'habillement	T 18	0,85	1,0	1,17	1,14	1,3	1,14
Ind. du cuir et de la chaussure	T 19	0,85	0,9	1,1	1,18	1,47	1,12
Ind. du bois, de l'ameublement, ind. diverses	T 20	0,9	1,05	1,14	1,24	1,1	1,1
Ind. du papier-carton	T 21	0,85	0,95	1,14	1,4	1,15	1,18
Imprimerie, presse, édition	T 22	1,0	1,1	1,26	1,55	1,97	1,3
Ind. du caoutchouc, transf. des matières plastiques	T 23	0,9	1,0	1,15	1,46	3,16	2,1
Ind. mise en oeuvre bâtiment, génie civil et agricole	T 24	1,05	1,1	1,12	1,27	1,15	1,13
Commerce de gros alimentaire	T 25	0,95	1,0	1,21	1,29	1,55	1,14
Commerce de gros non alimentaire	T 26	0,9	1,1	1,35	1,87	1,89	1,32
Commerce de détail alimentaire	T 27	0,85	1,0	1,16	1,27	1,33	1,23
Commerce de détail non alimentaire	T 28	0,85	1,0	1,15	1,42	1,32	1,12
Réparation et commerce de l'automobile	T 29	1,0	1,22	1,3	1,8	1,72	1,28
Hôtels, cafés, restaurants	T 30	0,8	0,95	1,13	1,31	1,36	1,07
Transports	T 31	0,9	1,05	1,21	1,47	5,17	3,59
Services marchands aux entreprises	T 33	1,1	1,2	1,47	1,85	2,39	1,53
Services marchands aux particuliers	T 34	0,9	1,0	1,14	1,43	2,02	1,24
Location et crédit-bafl immobilier	T 35	-	1,2	1,23	1,46	-	1,21
Assurances	T 36	-	1,25	2,04	2,38	3,0	2,61
Organismes financiers	T 37	1,6	1,65	2,24	3,16	3,54	3,15
Services non marchands	T 38	1,3	1,25	1,96	2,64	3,8	2,37
TOTAL		0,96	1,09	1,32	1,72	2,78	1,83

\* Cette classe de taille ne comprenant qu'une seule entreprise, les données y relatives ne sont pas fournies

Tableau 28 - Taux de participation financière  $t_1$ , par secteur  
 • ————— 1980  
 \* - - - - - 1979

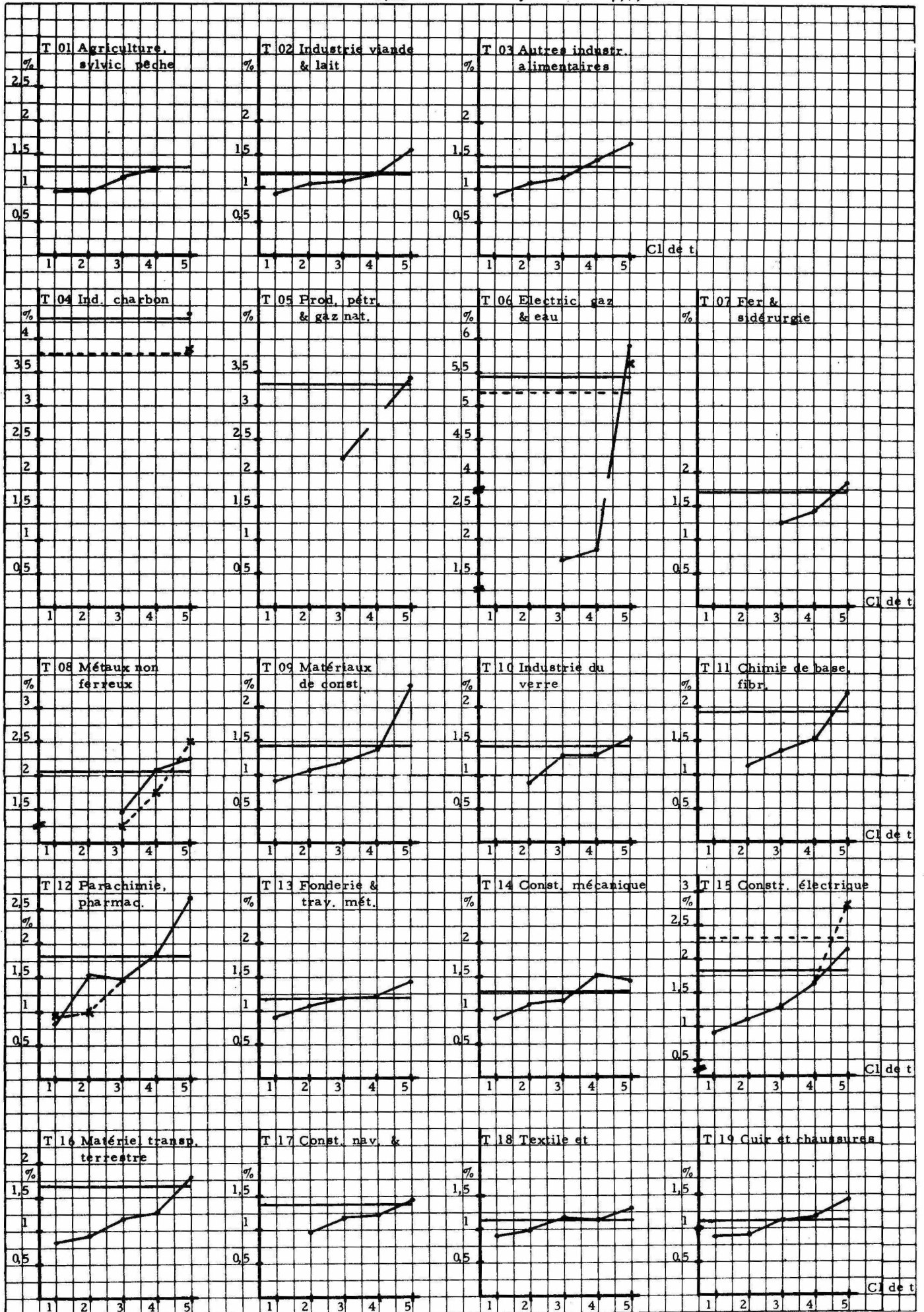


Tableau 28 - Taux de participation financière t<sub>1</sub>, par secteur  
 ●----- 1980  
 x----- 1979

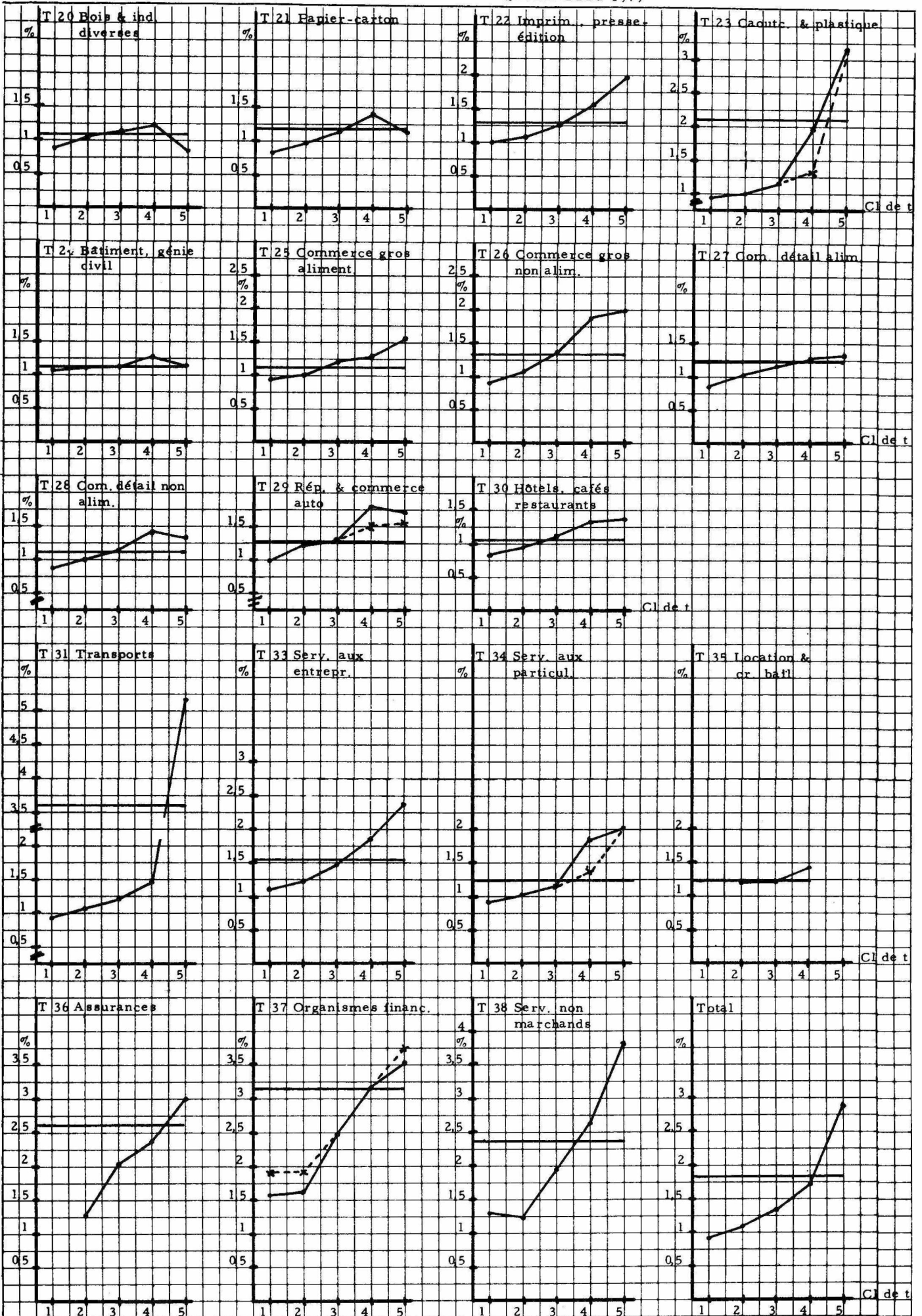


Tableau 29 - Pourcentages des nombres d'entreprises t<sub>2</sub> ayant eu des stagiaires en 1980, par secteur

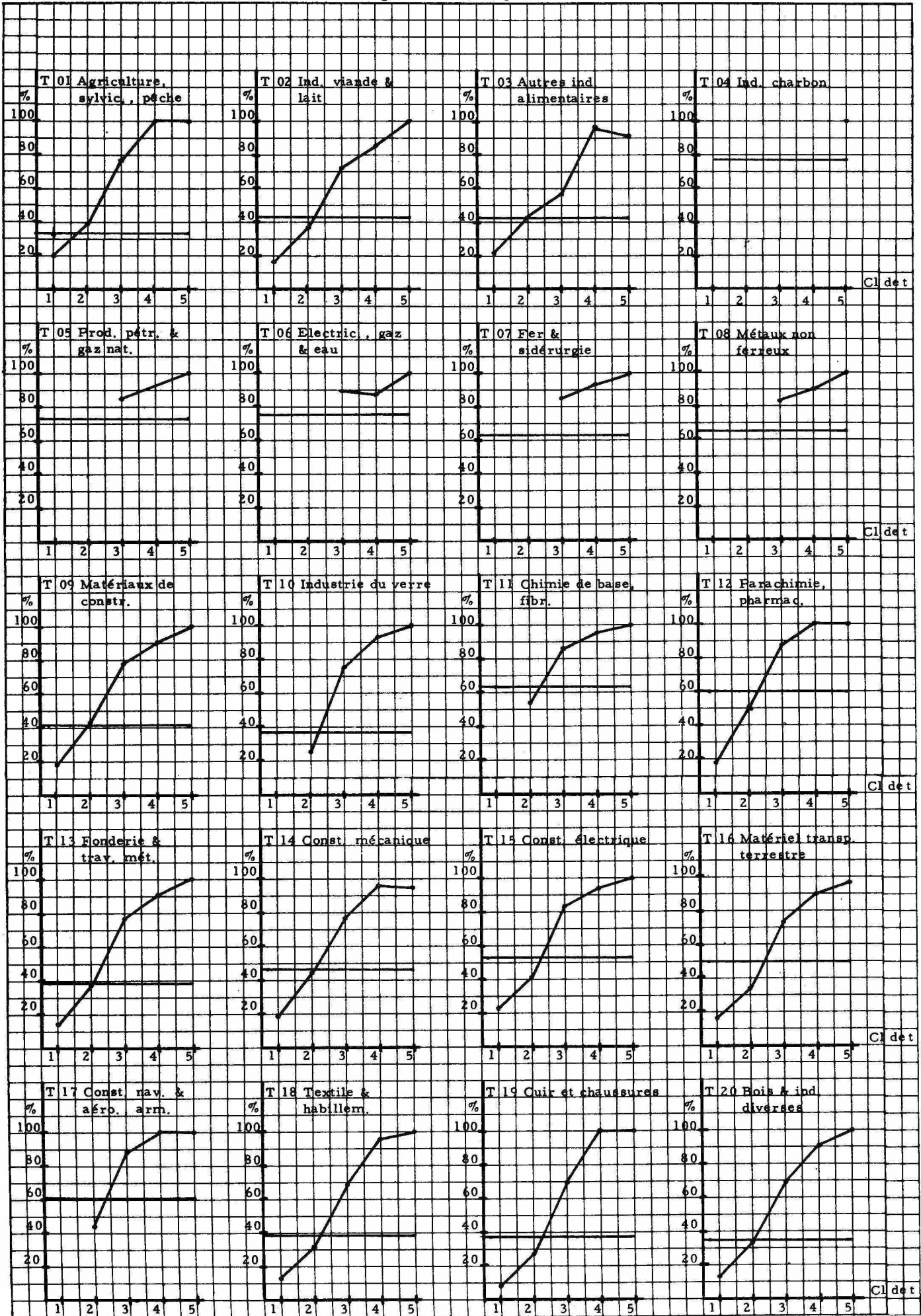


Tableau 29 - Pourcentages des nombres d'entreprises t<sub>2</sub> ayant eu des stagiaires en 1980, par secteur

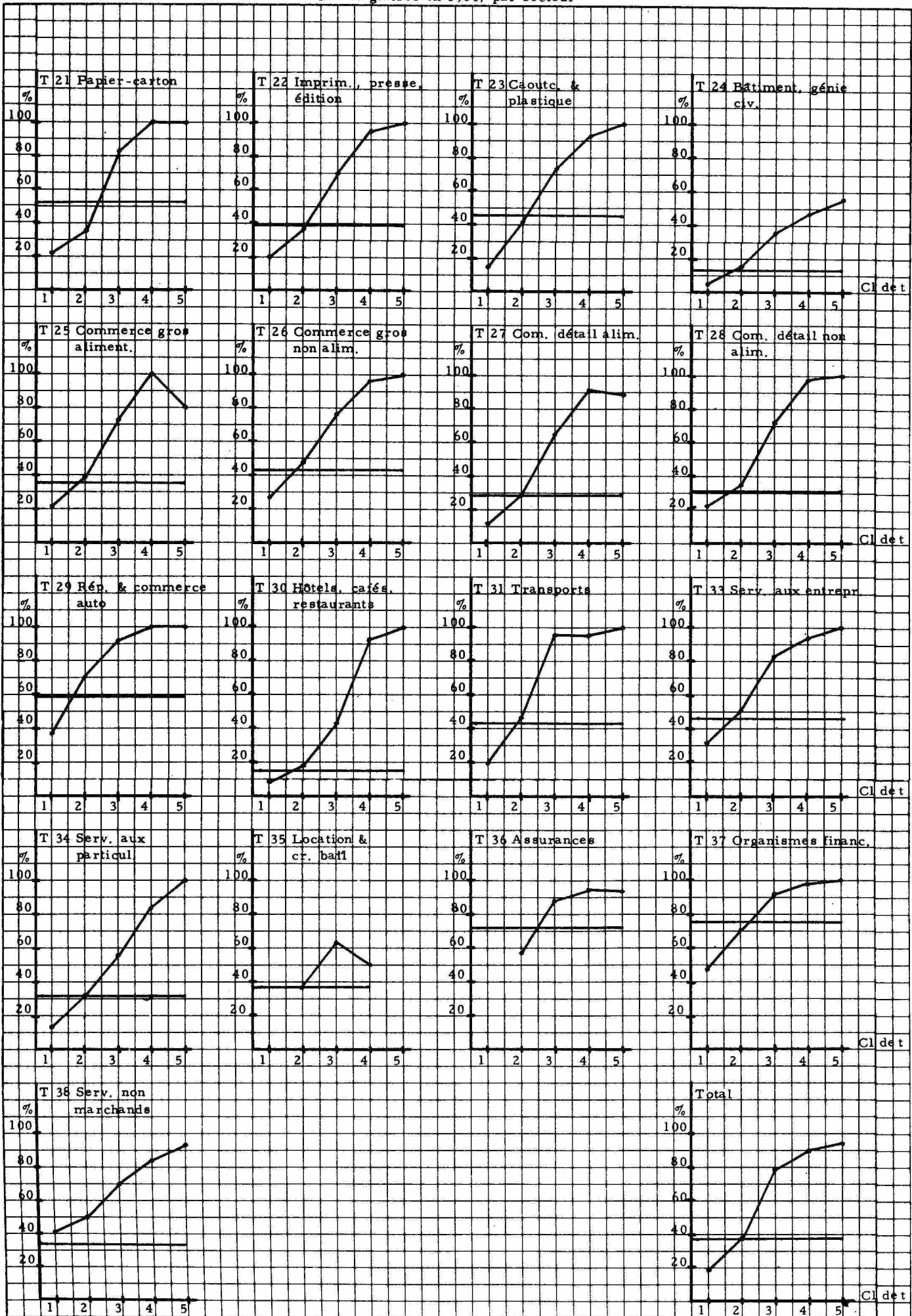


Tableau 30 - Pourcentages t<sub>3</sub> de salariés ayant suivi des stages, par secteur

● ————— 1980      \* - - - - - 1979

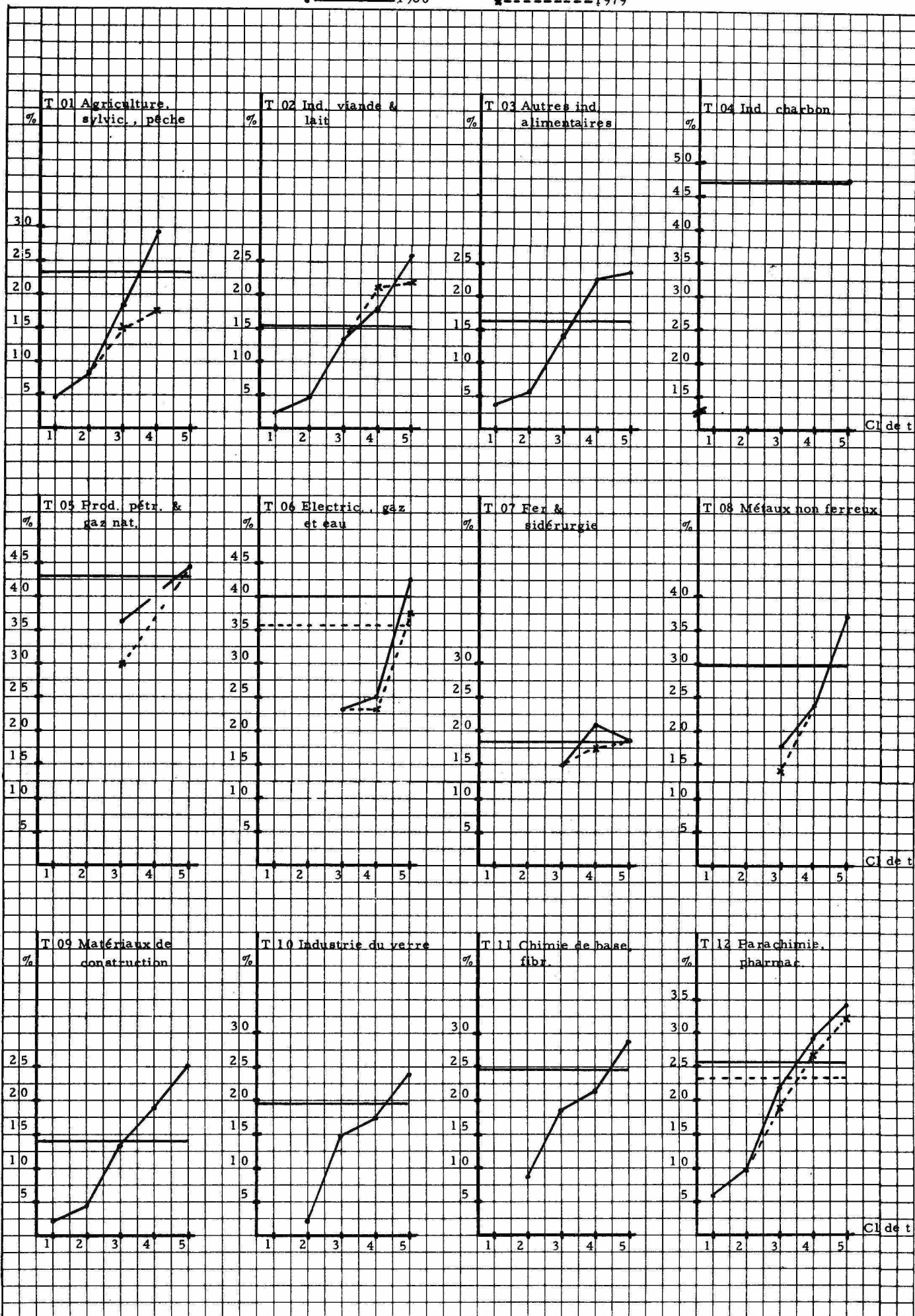


Tableau 30 - Pourcentages  $t_3$  de salariés ayant suivi des stages, par secteur  
 •-----1980      \*-----1979

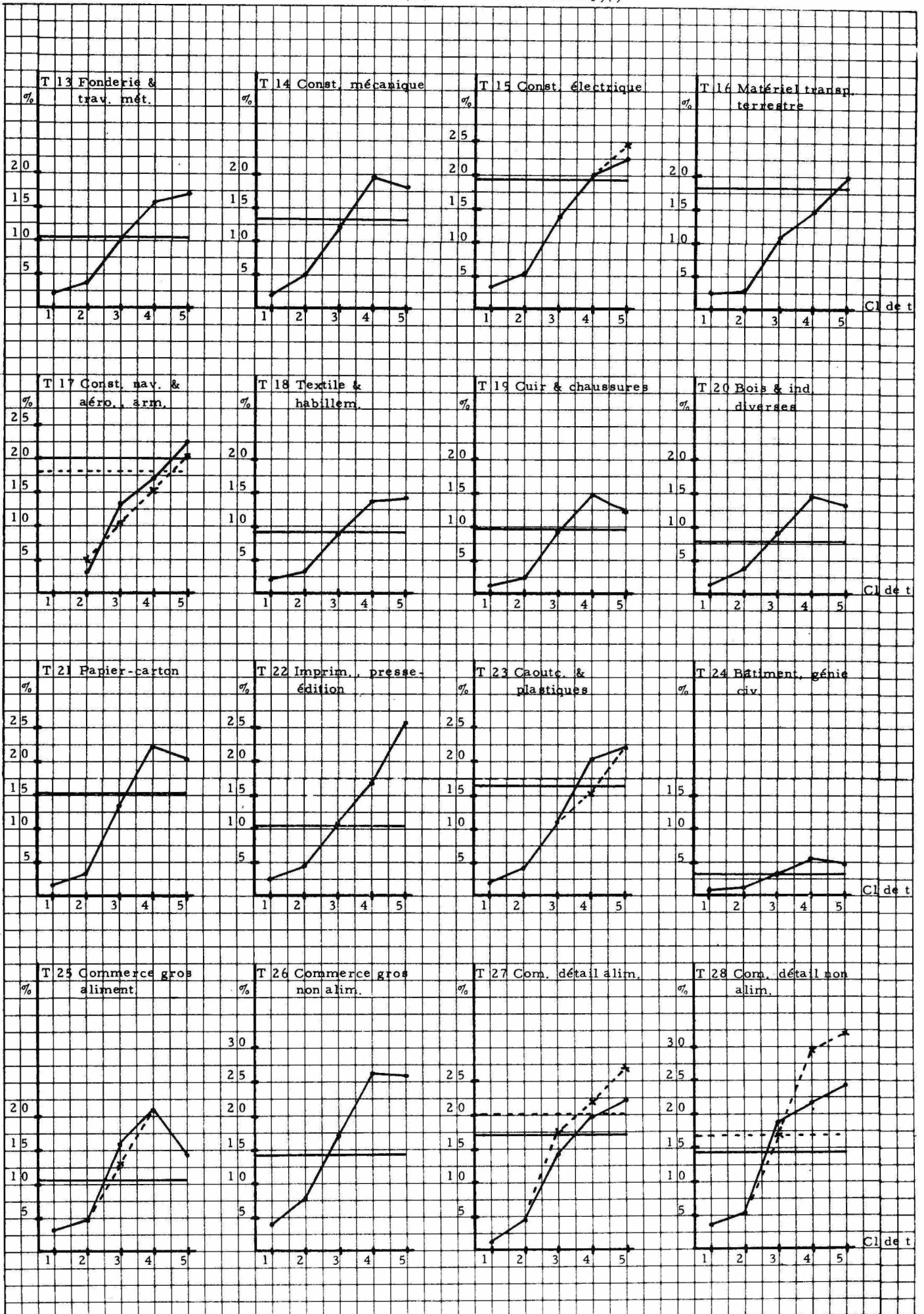




Tableau 30 - Pourcentages t<sub>3</sub> de salariés ayant suivi des stages, par secteur  
 • ———— 1980      x - - - - - 1979

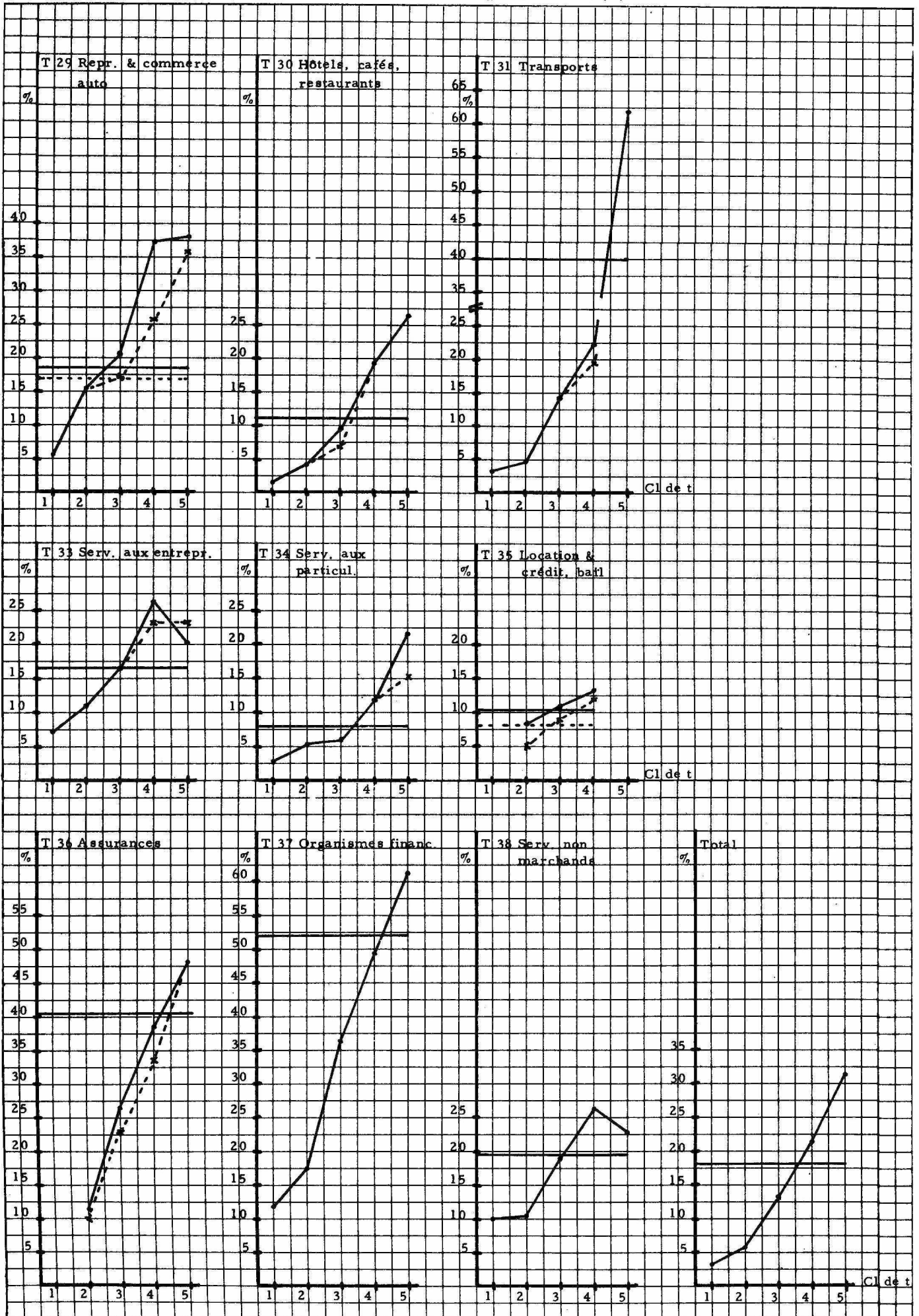


Tableau 31 - Pourcentages t3 de salariés ayant suivi des stages, par secteur 1980  
 • ——— t3 hommes \* - - - - t3 femmes

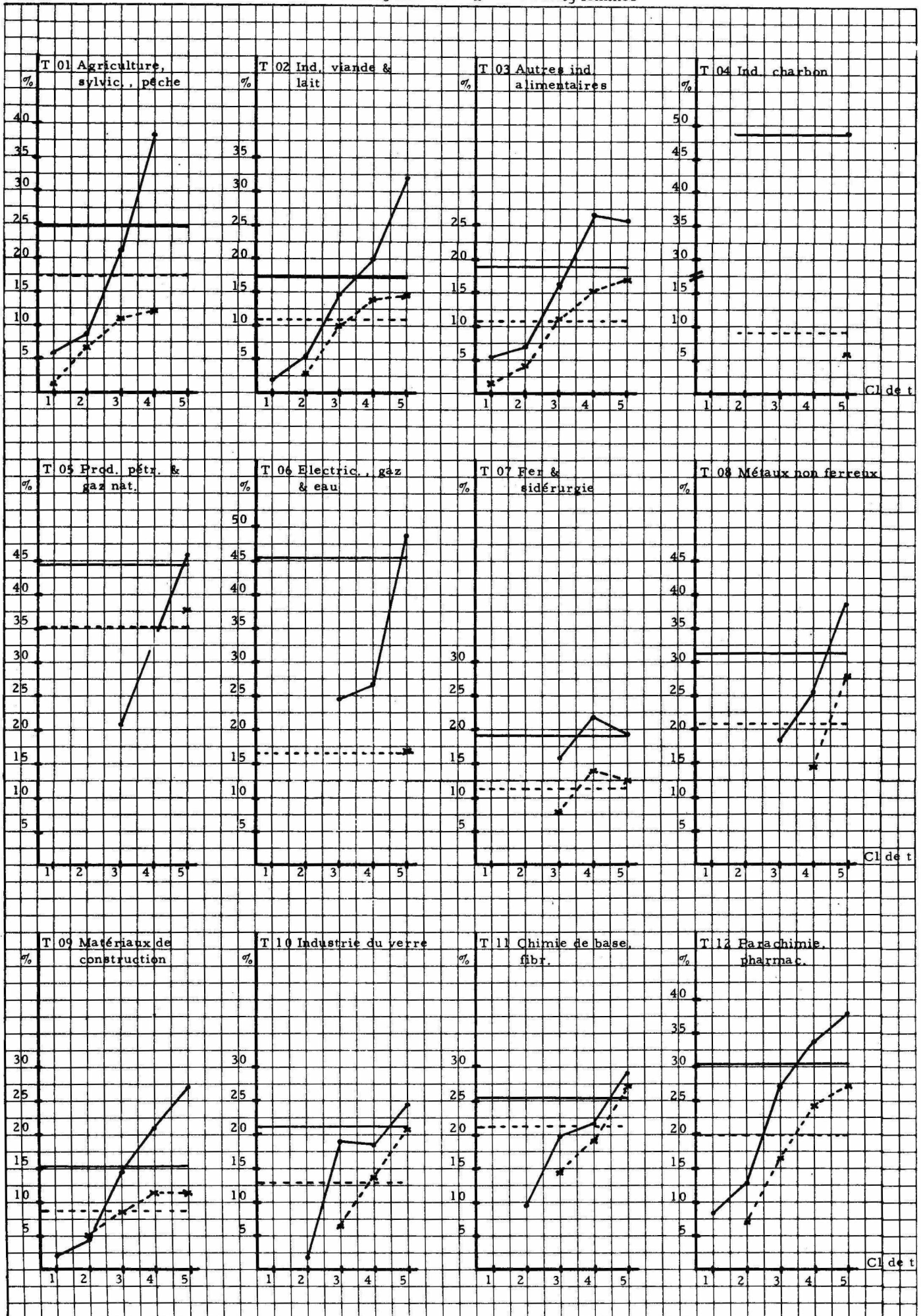


Tableau 31 - Pourcentages t3 de salariés ayant suivi des stages, par secteur 1980  
 •----- t3 hommes \*----- t3 femmes

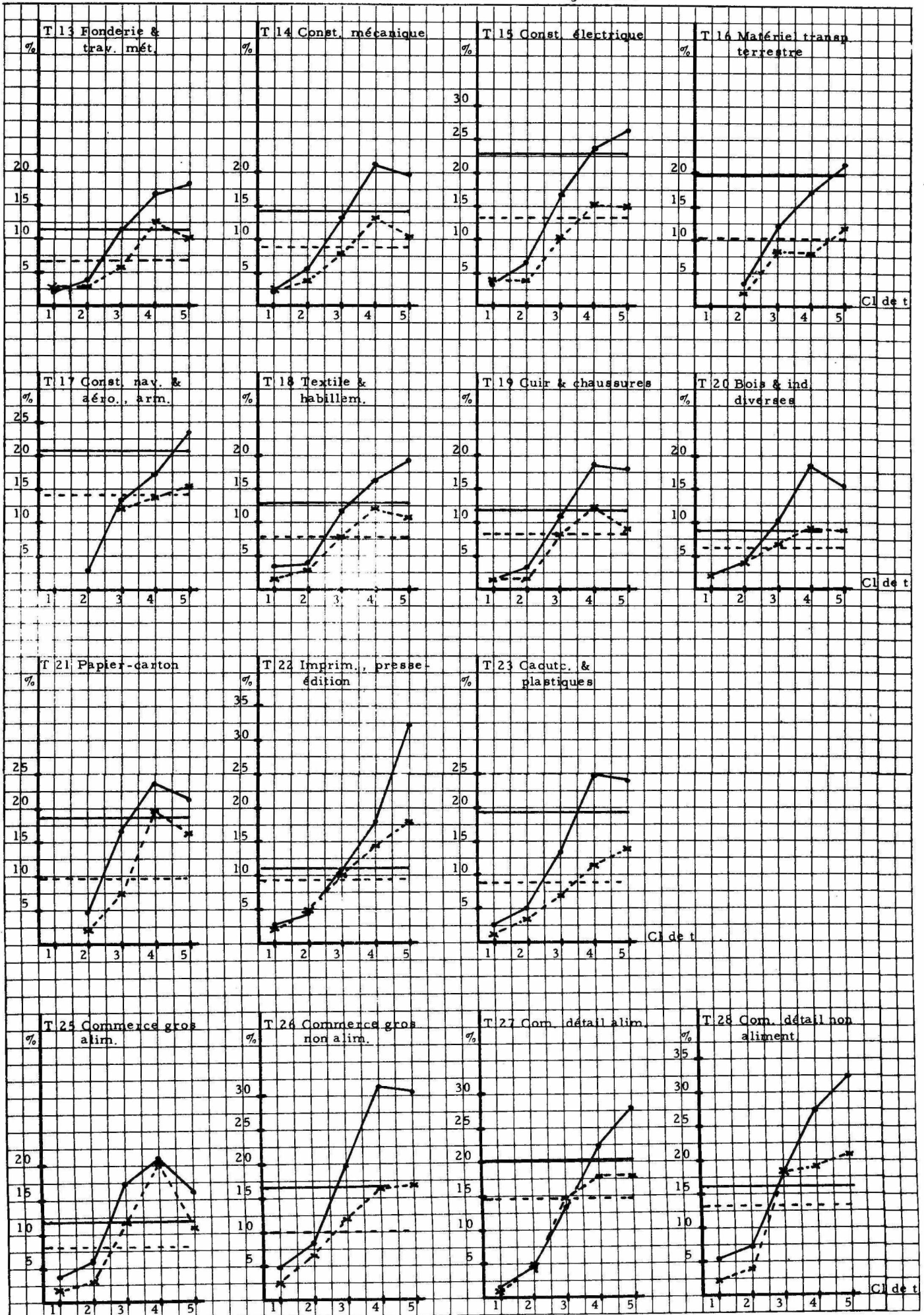


Tableau 31 - Pourcentages t3 de salariés ayant suivi des stages, par secteur 1980

● — t3 hommes \* - - - - t3 femmes

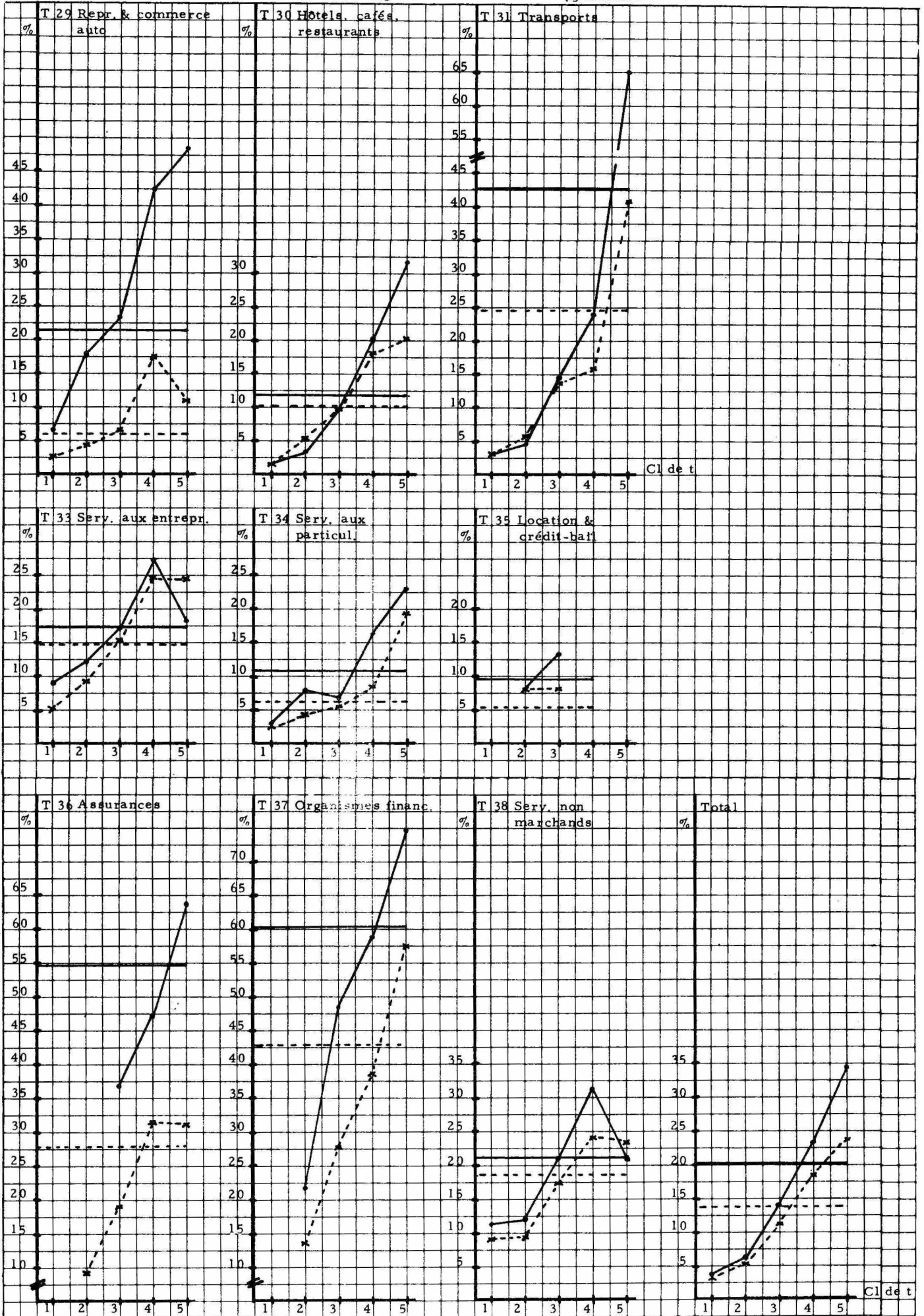


Tableau 32 - Durée moyenne des stages, en heures, selon la formation initiale des stagiaires,

par secteur - 1980

SECTEUR		Manoeuvres Ouvr. spécial.	Ouvr. qual. Empl. qual.	Agents de mafr. Agents techn. Techniciens	Ingénieurs Cadres	Ensemble
Agriculture, sylviculture, pêche	T 01	39	29	15	25	24
Industries de la viande et du lait	T 02	37	30	34	33	32
Autres industries alimentaires	T 03	31	38	37	36	36
Prod. de combustibles minéraux solides et cokéfaction	T 04	106	64	47	39	71
Prod. de pétrole et gaz naturel	T 05	109	56	63	59	61
Prod. et distr. d'électricité, distr. de gaz et eau	T 06	101	68	83	73	76
Prod. minerais-métaux ferreux, première transf. de l'acier	T 07	55	79	78	45	71
Prod. minerais, métaux et demi- produits non ferreux	T 08	29	54	51	44	48
Prod. matériaux de construction et minéraux divers	T 09	60	50	39	38	48
Industrie du verre	T 10	52	60	44	49	53
Chimie de base, prod. fils et fibres artificiels et synthétiques	T 11	61	58	65	50	59
Parachimie et ind. pharmaceutique	T 12	47	45	47	46	46
Fonderie et travail des métaux	T 13	61	51	47	44	51
Construction mécanique	T 14	68	53	47	46	52
Construction électrique et électron.	T 15	48	65	71	54	62
Constr. véhicules auto et autres mat. de transport terrestre	T 16	62	85	62	52	69
Constr. navale et aéronautique, arm.	T 17	131	61	56	46	59
Ind. textile et de l'habillement	T 18	93	59	45	39	68
Ind. du cuir et de la chaussure	T 19	91	48	39	37	59
Ind. du bois, de l'ameublement, ind. diverses	T 20	41	46	41	40	43
Ind. du papier-carton	T 21	30	36	37	36	35
Imprimerie, presse, édition	T 22	78	61	60	47	59
Ind. du caoutchouc, transf. des matières plastiques	T 23	126	60	144	60	101
Ind. mise en oeuvre bâtiment, génie civil et agricole	T 24	82	49	41	40	48
Commerce de gros alimentaire	T 25	40	33	31	35	34
Commerce de gros non alimentaire	T 26	40	39	47	40	41
Commerce de détail alimentaire	T 27	34	28	30	30	29
Commerce de détail non alimentaire	T 28	29	27	39	34	30
Réparation et commerce de l'auto.	T 29	44	34	29	29	33
Hôtels, cafés, restaurants	T 30	21	30	35	30	29
Transports	T 31	68	48	62	80	55
Services marchands aux entreprises	T 33	47	41	60	45	47
Services marchands aux particuliers	T 34	65	74	64	45	65
Location et crédit-bafl immobilier	T 35	34	32	48	29	34
Assurances	T 36	88	61	41	37	54
Organismes financiers	T 37	57	48	55	46	51
Services non marchands	T 38	129	77	68	59	78
TOTAL		65	52	57	48	54

Tableau 33 - Structures des nombres de salariés (%)  
Rapports des nombres de stagiaires/salariés (t<sub>3</sub> %)

selon leur qualification professionnelle,  
par secteur 1980

T	Manœuvres Ouvriers spécialisés Employés non qual.	Ouvriers qualifiés Employés qualifiés	Agents de maîtrise Agents techniques Techniciens	Ingénieurs Cadres	Total stag/sal t <sub>3</sub> %	
Agriculture, sylvic., pêche 01	11		13	68	67	23
Industrie viande & lait 02	9		14	31	44	15
Autres ind. alimentaires 03	8		15	28	44	16
Industrie du charbon 04	47		43	62	32	47
Prod. pétr. & gaz nat. 05	31	35	49	54		43
Electr., gaz et eau 06	23	35	45	48		40
Fer & sidé- rurgie 07	14		17	24	35	18
Métaux non ferreux 08	16		29	42	51	30
Matériaux de const. 09	7		14	26	36	14
Industrie du verre 10	19		15	34	41	20
Chimie de base, fibr. 11	13	22		32	39	25
Parachimie, pharmac. 12	11	20		31	58	26
Fonderie & trav. mét. 13	5		11	17	26	10
Const. mécanique 14	7	12		19	29	13
Const. électrique 15	10	17		31	31	19
Matériel transp. terrestre 16	11		18	34	41	18
Const. nav. & aéro., arm. 17	10	16		23	38	20
Textile & habillem. 18	13		5	17	27	9
Cuir & chaussures 19	9		7	15	40	10
Bois & ind. diverses 20	5		8	13	25	8
Papier- carton 21	8		16	24	39	15
Imprim., presse, édition 22	6	11		9	18	10
Caoutc. & plastiques 23	11		16	27	37	16
Commerce gros alimentaire 25	6		10	16	24	11
Commerce gros non aliment. 26	7	13		16	27	14
Commerce détail aliment. 27	9		17	28	42	17
Com. détail non aliment. 28	13	15		7	30	14
Rép. & com. auto 29	7		16	39	36	18
Hôtels, cafés, restaurants 30	6		11	29	24	11
Transports 31	39	42		34	41	40
Serv. aux entrepr. 33	6	13		23	35	16
Serv. aux particul. 34	5		13	9	11	8
Location & crédit-bail 35	2		15	23	28	10
Assurances 36	28	39		37	62	41
Organismes financ. 37	34	41		79	57	52
Serv. non marchands 38	13	20	40	26		20
TOTAL sauf T 24	10,5		19	29,4	34,6	19,6

Liste des secteurs d'activité économique

Code	Intitulé	cf. page
T 01	Agriculture, sylviculture, pêche.....	30
T 02	Industries de la viande et du lait.....	31
T 03	Autres industries agricoles et alimentaires.....	31
T 04	Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction.....	24
T 05	Production de pétrole et de gaz naturel.....	25
T 06	Production et distribution d'électricité, distribution de gaz et d'eau...	24
T 07	Production de minerais et métaux ferreux, première transformation de l'acier.....	28
T 08	Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux.....	27
T 09	Production de matériaux de construction et minéraux divers.....	32
T 10	Industrie du verre.....	29
T 11	Chimie de base, production de fils et fibres artificiels et synthétiques.	27
T 12	Parachimie et industrie pharmaceutique.....	28
T 13	Fonderie et travail des métaux.....	32
T 14	Construction mécanique.....	32
T 15	Construction électrique et électronique.....	28
T 16	Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre.....	28
T 17	Construction navale et aéronautique, armement.....	29
T 18	Industries textile et de l'habillement.....	33
T 19	Industries du cuir et de la chaussure.....	33
T 20	Industries du bois et de l'ameublement ; industries diverses.....	35
T 21	Industrie du papier et du carton.....	31
T 22	Imprimerie, presse, édition.....	33
T 23	Industries du caoutchouc et de la transformation des matières plastiques.....	27
T 24	Industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole..	35
T 25	Commerce de gros alimentaire.....	35
T 26	Commerce de gros non alimentaire.....	31
T 27	Commerce de détail alimentaire.....	31
T 28	Commerce de détail non alimentaire.....	34

Code	Intitulé	cf. page
T 29	Réparation et commerce de l'automobile.....	30
T 30	Hôtels, cafés, restaurants.....	34
T 31	Transports.....	25
T 33	Services marchands rendus principalement aux entreprises.....	29
T 34	Services marchands rendus principalement aux particuliers.....	33
T 35	Location et crédit bail immobiliers.....	34
T 36	Assurances.....	26
T 37	Organismes financiers.....	25
T 38	Services non marchands.....	26





N° 30-1209

Formulaire obligatoire en vertu des articles 235 ter J et K du code général des impôts.

**PARTICIPATION DES EMPLOYEURS AU FINANCEMENT**

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ANNÉE 1981** OU

(Lire attentivement la notice n° 2484 avant de remplir la présente déclaration)

**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR L'ENTREPRISE**

D MONTANT DES DÉPENSES EFFECTIVEMENT CONSENTIES (v. notice) (arrondir les montants au franc le plus voisin) (ne pas inscrire de centimes)			
Dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (sans convention de formation)	- Frais de personnel enseignant ..... ①	} Total →	⑤
	- Frais de personnel non enseignant ... ②		
	- Fournitures et matières d'œuvre ..... ③		
	- Autres frais de fonctionnement ..... ④		
- Dépenses d'amortissement du matériel d'équipement et des locaux spéciaux .....	⑥		
- Dépenses de formation effectuées en application de conventions (à détailler cadre H)			
- Exécution du plan de formation (§ A du cadre H) .....	⑦		
- Exécution des congés-formation (§ B du cadre H) .....	⑧		
- Rémunérations versées aux stagiaires par l'entreprise .....	⑨		
- Dépenses de transport et d'hébergement supportées par l'entreprise .....	⑩		
- Versements effectués au titre de fonds d'assurance formation (à détailler cadre J) .....	⑪		
- Versements à des organismes agréés (dans la limite de 10 % du chiffre figurant au cadre B, ligne ②) (à détailler cadre K) ...	⑫		
- Versements effectués au titre d'une taxe parafiscale affectée à la formation professionnelle et assimilés .....	⑬		
- Part de la contrib. pour frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la formation prof. continue .....	⑭		
- Financement d'actions de formation en faveur des demandeurs d'emploi (à détailler cadre L) .....	⑮		
- Versement du 15-09-81 (Lois n° 78-653 du 22-06-78, art. 3 et n° 80-30 du 18-01-80, art. 21) .....	⑯		
- Dépenses de stages pratiques (dans la limite de 0,1 % du montant des salaires figurant ligne ① du cadre B, cf. notice n° 2484).	⑰		
<b>Total</b> .....	⑱		
- A DÉDUIRE - Montant des subventions effectivement perçues en 1981 .....	⑲		
- DÉPENSES DÉDUCTIBLES (ligne 18 - ligne 19) (à reporter ligne ③ du cadre B) .....	⑳		

E NOMBRE DE STAGIAIRES, D'HEURES DE STAGE ET DE CONGES DE FORMATION (ne pas inscrire de fractions d'heure)					
Formations s'adressant aux	Mancœuvres Ouvriers spécialisés et employés non qualifiés	Ouvriers et employés qualifiés	Agents de maîtrise Agents techniques Techniciens	Ingénieurs et cadres	TOTAUX
1	2	3	4	5	6
Nombre de stagiaires	Hommes ①				
	Femmes ②				
	Total ③				
Nombre d'heures de stage	Rémunérées ④				
	Non rémunérées ⑤				
	Total ⑥				
Loi 17-7-78 et Accord 9/7/70 et 9/7/76	Jeunes (art. L 930-2) ⑦				
	Rémunérés par l'employeur ⑧				
	Non rémunérés par l'employeur ⑨				

F EFFECTIFS TOTAUX DES STAGES SUIVIS PAR LES SALARIÉS			
Types de stage	Nombre total de stagiaires ayant suivi des stages organisés		Nombre de jeunes travailleurs compris dans les chiffres des colonnes 2 et 3
	à l'intérieur de l'entreprise (sans convention de formation)	en application de conventions conclues avec des organismes extérieurs	
1	2	3	4
- Prévention ..... ①			
- Adaptation ..... ②			
- Promotion ..... ③			
- Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances ..... ④			
<b>TOTAUX</b> ..... ⑤			

**IMPORTANT : NE PAS OMETTRE DE REMPLIR LES CADRES FIGURANT AU VERSO ET**

DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

N° 2483

A LA PÉRIODE DU 19 AU 19

Direction générale des impôts
Département (code) et commune

qui ne s'adresse qu'aux employeurs ayant au moins 10 salariés)

A CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTREPRISE DÉCLARANTE
1 Nom et prénom de l'exploitant ou raison sociale de l'entreprise
2 Numéro SIRET du principal établissement
3 Code activité A.P.E. - Activité principale
4 1982 N° et rue
5 1981
6 de 50 à 299 salariés
7 300 salariés ou plus
8 Hommes
9 Femmes
10 Total
11 d'apprentis sous contrat
12 de jeunes travailleurs

ANNÉE
81

B DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION INCOMBANT A L'ENTREPRISE
Montant des salaires versés au cours de l'année ou de la période
Employeurs ayant franchi le seuil de 10 salariés en 1979, 1980, 1981 ou 1982 (voir notice).
Montant de l'abattement
Salaires nets : différence
Montant de la participation incombant à l'entreprise
Montant des dépenses effectivement consenties au cours de l'année ou de la période
S'il s'agit d'une insuffisance de dépenses, différence
S'il s'agit d'un excédent de dépenses, différence
Excédents reportables de 1978, de 1979 et de 1980
Différence
Inscrire le chiffre 0 dans le cas contraire.
Versement de régularisation résultant d'un changement d'affectation du matériel ou de la résorption de conventions venues à échéance au 31-12-1981 (voir notice)
Montant de la majoration pour défaut de consultation du comité d'entreprise
MONTANT GLOBAL (7 + 8 + 9) DU VERSEMENT A EFFECTUER AUPRÈS DU RECEVEUR DES IMPÔTS
Pièces jointes :
- Nombre de procès-verbaux de délibération du comité d'entreprise, des comités d'établissement ou de l'organisme en tenant lieu
- Nombre de procès-verbaux de carence prévus à l'article L 433-13 du Code du Travail
Mode de paiement (mettre une croix dans la case utile) : en numéraire ; par chèque bancaire
par mandat ou par virement postal autre mode de paiement
A , le
Nom et qualité du signataire : Signature :

C RÉSERVÉ AUX SERVICES DES IMPÔTS ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DATE DE RÉCEPTION : PRISE EN RECETTE PRISE EN CHARGE
Somme : Droits
Indemnité de retard à %
Intérêt de retard à %
Numéro
N° R. 30
Droits
N° R 30
Date

G
Rég. Dép. N° d'ordre

DE SOUSCRIRE LA PRÉSENTE DÉCLARATION - EN DEUX EXEMPLAIRES - AVANT LE 6-4-82

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

	Intitulé	Pages
	<u>Tableaux dans le texte</u>	
	Evolution des principaux indicateurs de 1972 à 1981	9
	Pourcentages des nombres d'entreprises, et de leurs salariés - ayant fait des dépenses de formation - ayant fait des versements au Trésor	13
	Pourcentages des nombres d'entreprises, et de leurs salariés, ayant eu des stagiaires. 1980-1981	15
	Pourcentages de salariés ayant bénéficié de stages. 1980-1981	16
Numéro	<u>Tableaux en annexe</u>	
1	Effectifs d'entreprises et de salariés	39
2	Effectifs de l'échantillon (entreprises)	39
3	Répartition des entreprises selon le taux tl de leur participation aux dépenses de formation	40
4	Données financières	41
5	Structure des dépenses par catégorie en % des dépenses totales	42
6	Nombres d'entreprises ayant fait des dépenses de chaque catégorie	43
7	Répartition des salariés et des stagiaires par classe de taille	44
8	Nombres de stagiaires et d'heures de stage selon la classe de taille des entreprises et le niveau de qualification initial des stagiaires	45
9	Répartition des stagiaires selon leur catégorie professionnelle	46
10	Pourcentages des nombres de salariés ayant bénéficié de stages, selon leur catégorie professionnelle - 1980	46
11	Durées moyennes des stages	47
12	Dépenses de formation par salarié	47
13	Répartition des stages individuels	48
14	Structure des nombres de stages individuels	49
15	Répartition des congés de formation	50
16	Principales données régionales	51-52
17	Principales masses de dépenses par région	53

18	Taux de participation financière t1 %, par région et classe de taille	54
19	Graphiques des taux de participation financière t1 %, en 1980 par région et classe de taille	55
20	Nombres de stagiaires et d'heures de stage, par région, selon le niveau de qualification initial des stagiaires	56-57
21	Principales données départementales - 1980	58-59-60
22	Taux de réponse par secteur, en % des nombres de salariés	61
23	Comparaison du champ des statistiques de l'INSEE et des déclarations 2483 de 1979 - 1979	62
24	Principales données sectorielles - 1980	63-64
25	Répartition des secteurs selon leur taux de participation financière t1 et le pourcentage t3 de salariés ayant suivi des stages - 1980	65
26	Répartition des secteurs selon la durée moyenne des stages et le pourcentage t3 de salariés ayant suivi des stages - 1980	66
27	Taux de participation financière t1 % selon le secteur d'activité économique et la classe de taille - 1980	67
28	Graphiques des taux de participation financière t1 par secteur et classe de taille - 1980	68-69
29	Graphiques des pourcentages des nombres d'entreprises t2 ayant eu des stagiaires, par secteur et classe de taille - 1980	70-71
30	Graphiques des pourcentages t3 de salariés ayant suivi des stages, par secteur et classe de taille - 1980	72-73-74
31	Graphiques des pourcentages t3 de salariés hommes et femmes ayant suivi des stages, par secteur et classe de taille - 1980	75-76-77
32	Durée moyenne des stages, en heures, selon la formation initiale des stagiaires, par secteur - 1980	78
33	Structure des nombres de salariés (%) Rapports des nombres de stagiaires/salariés (t3 %) ] selon leur qualification professionnelle, par secteur - 1980	79
	- Liste des secteurs d'activité économique	80

# ORGANISATION DU CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS (CEREQ)

9, rue Sextius Michel 75732 PARIS CEDEX 15  
Tél. : 575 62 63

## DIRECTION

**Directeur :** Valli (Paul-Pierre), administrateur civil  
**Conseiller scientifique :** Iribarne (Alain d'), maître de recherche au C.N.R.S.

- Adjoint au Directeur pour la recherche et les publications  
M. Germe (Jean-François), chargé de recherche au C.N.R.S.
- Adjoint au Directeur pour les affaires générales et administratives  
M. Virville (Michel de)
- Secrétariat de direction  
Mme Cornet (Nicole)
- Mission des liaisons internationales et des stages  
M. Bertrand (Olivier)

- Mission des relations avec les conseils de la formation et de l'emploi  
Mlle Soullisse (Odette)
- Chargé de mission pour les enseignements supérieurs  
Mme Pagès (Josette), professeur des universités
- Chargé de mission pour les enseignements technologiques  
Mlle Meylan (Françoise), inspectrice de l'information et de l'orientation

## SERVICES

- Service administratif et financier  
Chef du service :  
Mme Ferrari (Sylviane), conseiller d'administration scolaire et universitaire

- Service d'information et de documentation  
Chef du service :  
M. Kirsch (Jean-Louis), directeur de C.I.O.  
Centre documentaire :  
Mlle Meunier (Françoise)

- Service informatique  
Chef du service :  
M. Iagolnitzer (Edmond)

## DÉPARTEMENTS

### DÉPARTEMENT DE LA QUALIFICATION DU TRAVAIL

Chef du département : M. Zarifian (Philippe)

Chargé d'analyser les formes et le contenu du travail humain ; de décrire les emplois et leur organisation ; de rechercher les évolutions du travail en vue de l'information professionnelle, la formation et l'emploi des jeunes et des adultes ; de contribuer à la normalisation de la documentation sur les activités professionnelles et à l'amélioration des nomenclatures, définitions ou codes utilisés dans ce domaine.

#### Répertoire français des emplois :

M. Simula (Pierre)

### DÉPARTEMENT DE L'EMPLOI ET DES PRÉVISIONS

Chef du département : M. Menu (Dominique)

Chargé d'établir les liaisons entre le fonctionnement du système éducatif et l'évolution de la situation de l'emploi à court, moyen et long termes ; de mettre en œuvre les études du Centre pour enrichir les prévisions sur l'offre et la demande de qualifications afin notamment de préciser les estimations sur les besoins en formation et les débouchés professionnels ; de procéder à des bilans approfondis dans les secteurs économiques et les régions en vue de déterminer les équilibres entre les emplois et les formations.

#### Bureau des statistiques professionnelles :

Chargé de répondre aux besoins du Centre liés à l'exécution de ses programmes ; de satisfaire les demandes particulières d'organismes extérieurs ; d'améliorer l'information statistique sur les professions ; d'appliquer ses recherches au rapproche-

ment et à l'exploitation comparée des données chiffrées sur l'emploi et les formations.

### DÉPARTEMENT DES FORMATIONS ET CARRIÈRES

Chef du département : Mlle Affichard (Joëlle) administrateur de l'INSEE

Chargé de procéder à l'évaluation professionnelle des formations conduisant à la qualification ; d'étudier les modalités et les conditions du passage de la formation à l'activité, notamment dans le cas des jeunes ; d'observer les carrières suivant l'utilisation des connaissances initiales et les besoins de l'éducation des adultes ; de créer et d'actualiser régulièrement l'information systématique sur l'insertion et les chemine-ments professionnels des jeunes et des adultes après leur formation.

#### Observatoire national des entrées dans la vie active :

Chargé des enquêtes : M. Gensbittel (Michel-Henri)

Chargé des questions régionales : M. Biret (Jean)

#### MISSION PÉDAGOGIQUE

Chef de la mission : Mlle Lantier (Françoise)

Chargée d'étudier les innovations techniques et leurs effets sur le travail selon les besoins de l'actualisation ou de la modernisation des formations ; d'associer les travaux du Centre à la recherche sur les objectifs de l'enseignement par l'analyse des compétences professionnelles à développer ; d'assurer, avec le concours des conseillers pédagogiques, les liaisons nécessaires avec l'Institut national de recherche pédagogique, les institutions ou les organismes de formation.

Pour tous renseignements concernant les publications du CEREQ  
s'adresser au Service d'Information et de Documentation (Tél. : 575 62 63 poste 218)



centre  
d'études et  
de recherches  
sur les qualifications

9, Rue Sextius Michel - 75732 PARIS CEDEX 15

STATISTIQUE  
DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
CONTINUE FINANCEE  
PAR LES ENTREPRISES

(TRAITEMENT DES DECLARATIONS  
D'EMPLOYEURS N°2483)  
ANNEES 1980-1981

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE 29-31, QUAI VOLTAIRE 75340 PARIS CEDEX 07  
TEL. 261.50.10 TELEX 204826 DOCFRAN PARIS

Prix: 55F

Imprimé en France

ISBN: 2 - 11 - 001009 - 6

DF 503